

LA NOUVELLE-FRANCE

TOME XII

FÉVRIER 1913

N° 2

LA GRÂCE CAPITALE DU CHRIST

SIMPLE EXPOSITION DOCTRINALE D'APRÈS LES PRINCIPES THOMISTES

(Deuxième article)

III.—DU CONSTITUTIF FORMEL DE LA GRACE CAPITALE

Il existe dans le Christ une causalité de grâce dont la fin est de réparer dans l'humanité les ravages du péché originel : c'est l'acquis des pages précédentes. Il faut faire un pas de plus et nous demander ce qui constitue cette causalité dans le Christ ; ou bien, en termes plus scolastiques, quelle en est la raison formelle ?

De ce que la grâce capitale doit être le principe d'effets réels et surnaturels, une simple dénomination extrinsèque ou une entité physique mais naturelle ne sauraient en constituer la raison spécifique. Quel est donc cet élément intrinsèque et surnaturel ? L'effet nous dit que ce ne peut être qu'une des grâces du Christ.

Il y a dans le Christ deux grâces : l'a grâce d'*union* qui n'est rien autre chose que la personne du Verbe terminant la nature humaine, don parfait, infini, substantiel ; la grâce *accidentelle*, participation créée de la nature divine, infusée à l'âme du Christ comme à toutes les âmes chrétiennes. Par la grâce d'*union* le Christ possède une sanctification réelle, intrinsèque, substantielle, puisque la personne du Verbe termine réellement, intrinsèquement, substantiellement sa nature qui, pour cette raison, reçoit, et dans un degré supérieur, tous les privilèges de la filiation adoptive conférés par la sanctification accidentelle. Mais si grande que soit cette sanctification, parcequ'elle termine la nature sans en jouer le rôle, l'Humanité sainte resterait imparfaite dans l'ordre surnaturel comme principe d'opération. Aussi

est-il nécessaire qu'une grâce accidentelle, — l'essence divine ne pouvant se participer substantiellement, — vienne sanctifier et surnaturaliser la nature du Christ. Ces deux grâces sont appelées personnelles parcequ'elles sont ordonnées à la sanctification même de Jésus-Christ. Cette grâce habituelle et cette grâce d'union, — dans quelle mesure, nous le verrons, — sont principe de mérite et de satisfaction, et donc de sanctification et de grâce, non seulement pour le Christ, mais pour les autres hommes : elles portent alors le nom de grâce *capitale*. Cette triple grâce du Christ nous est enseignée en termes explicites dans le premier chapitre de l'évangile de saint Jean : *Et Verbum caro factum est* : c'est le don du Verbe ou la grâce substantielle ; *vidimus eum plenum gratiæ et veritatis* : c'est la grâce habituelle ; *de plenitudine ejus omnes accepimus* : voilà la grâce capitale.

Nous soutenons que la grâce capitale est constituée formellement par la grâce habituelle connotant ¹ la grâce d'union.

Notons que la grâce habituelle est principe radical d'opération comme la nature ; pas plus qu'elle, elle n'en est un principe immédiat. Les vertus sont les principes prochains, mais elles ne sauraient constituer un être dans sa raison formelle de nature ou principe d'opération, car, à l'instar des puissances naturelles, elles jouent le rôle d'instrument de la grâce habituelle. Les puissances naturelles dimanent physiquement de la nature ; les vertus dimanent moralement de la grâce habituelle. Notons de plus que, si la grâce habituelle personnelle et la grâce habituelle capitale sont une même entité physique, elles n'ont pas la même raison : autre est la formalité par laquelle la grâce rend l'âme surnaturelle, autre la formalité par laquelle la grâce constitue l'âme principe d'effets surnaturels.

Que notre conclusion soit bien la pensée de saint Thomas, les raisons par lesquelles nous le prouverons, toutes tirées de la *Somme*, en seront le meilleur garant. Outre l'article V de la Question VIII, où le saint Docteur traite la question *ex professo*, il y a l'*ad tertium* : *gratia personalis et gratia capitis ordinantur ad aliquem actum ; gratia unionis autem non ordinatur ad aliquem actum sed ad esse personale. Et ideo gratia personalis et gratia capitis conveniunt in essentia habitus, non autem gratia unionis, quamvis personalis gratia possit quodam modo dici gratia unionis, prout facit congruitatem quamdam ad unionem*. Il est donc évident,

¹ C'est-à-dire en tant qu'elle implique ses rapports avec la grâce d'union.

d'après ce texte, que la grâce capitale, disant ordre à l'action, doit s'identifier avec la grâce habituelle et non avec la grâce d'union. Au *De veritate*, (Q. 29, a. 5) et spécialement dans les *Sentences*, (4, dist. 5, q. 1, art. 3, *questiunc. 2, ad 3.*) nous avons la même doctrine : *Gratia capitatis in Christo distinguitur a gratia unionis, quamvis ex ipsa unione per quamdam condecenciam plenitudo omnis gratiae et capitatis singularis personae in illa anima fuerit.* D'où l'on voit que pour lui la grâce capitale est constituée formellement par une grâce personnelle conséquente à l'union, laquelle ne peut être que la grâce habituelle.

Abordons maintenant la raison fondamentale donnée par l'article V. C'est un premier principe dans l'ordre de causalité que toute cause pour opérer doit être en acte de son effet. Or, la raison de grâce capitale c'est la raison même de cause dans l'ordre surnaturel. De même, avons nous dit, que la tête influe la vie physique dans tout le corps humain, ainsi la grâce capitale influe la vie de la grâce dans tout le corps mystique du Christ. Il faut donc que la grâce capitale soit constituée formellement par ce qui la fait capable des opérations ou des effets surnaturels. Or, seule, la grâce habituelle du Christ connotant la grâce d'union peut être principe de ces opérations et de ces effets surnaturels. Cette affirmation nous apparaîtra certaine par l'analyse de la notion de causalité surnaturelle et de la causalité par mode de mérite et de satisfaction.

1. Dans tous les êtres le principe d'opération c'est la nature. Et donc, dans l'ordre surnaturel, ce qui participera à l'être divin par mode de nature aura raison de cause. Or, dans l'organisme surnaturel du Christ, comme dans tout organisme surnaturel, seule, la grâce habituelle est une participation de l'être divin par mode de nature : la grâce habituelle est une participation physique de la nature divine elle-même sous sa raison formelle de nature. C'est donc en elle qu'il faut aller chercher le principe de toute opération surnaturelle dans le Christ. Quel autre élément, d'ailleurs, dans l'organisme surnaturel du Christ pourrait jouer ce rôle ? Les vertus et les dons ? Nous ne nions pas la possibilité de produire des actes surnaturels avec les seules vertus, l'acte de foi, par exemple. Mais c'est là un mode d'action tout à fait accidentel dans l'économie de la grâce. De même qu'il ne serait pas connaturel à l'âme raisonnable d'agir par les seules vertus naturelles, ainsi, il ne serait pas connaturel à l'âme sanctifiée d'agir par les seules vertus surnaturelles. Si l'organisme surnaturel présuppose, demande la grâce habituelle, l'organisme du Christ, exemplaire, idéal de tout autre, ne saurait moralement se concevoir sans elle.

Sera-ce la personne du Verbe ? La personne du Verbe est un élément physique de l'être du Christ ; elle lui donne simplement le terme ultime de sa raison de substance. Et toute la raison de substance dit ordre à elle-même, nie tout rapport, toute dépendance vis-à-vis des autres. *Actiones sunt suppositi*, c'est vrai ; mais si les actions sont du suppôt comme de leur sujet immédiat, comme en recevant une spécification morale prise de sa dignité, il est certain qu'aucune opération n'en reçoit sa spécification physique. Autrement, il faudrait conclure à l'identité spécifique de toutes les vertus, toutes venant d'une même personne. Bien plus, et pour la même raison, entre la vision corporelle du Christ et son acte d'amour surnaturel, il n'y aurait aucune différence essentielle. Objet, acte, puissance doivent avoir la même détermination spécifique ; d'où, si la personne ne peut être raison suffisante de la distinction spécifique des opérations du Christ, il s'en suit qu'elle ne saurait être la cause formelle de ces opérations. Seule, de tous les éléments de l'être Christique, la grâce habituelle a donc raison de principe parfait des opérations surnaturelles ; seule, elle peut donc jouer le premier rôle de la grâce capitale.

Elle ne pourrait pourtant remplir ce rôle sans le secours de la grâce capitale. Comment cela ? C'est que, si de soi la grâce habituelle a raison de causalité surnaturelle, elle n'a pas par le fait même raison de grâce capitale. S'il en était ainsi, tous ceux qui possèderaient la grâce habituelle seraient têtes de l'Eglise. Or l'Eglise n'a qu'une tête, le Christ, comme le corps humain n'a qu'une tête ; les autres principes d'activité n'ont pas droit à ce titre. L'éminence même de la grâce habituelle ne suffit pas à fonder ce droit. La Sainte Vierge, saint Etienne, ont eu des plénitudes de grâce : ni la Mère de Dieu, ni le premier martyr n'ont été appelés têtes de l'Eglise. Que faut-il donc ? Il faut une plénitude absolue, une plénitude de premier principe. Cette plénitude de grâce habituelle, le Christ la possède, mais c'est une dépendance de la grâce d'union. C'est la grâce d'union qui est la raison morale efficace de l'existence et de l'étendue de la grâce habituelle du Christ ; la personne du Verbe, de par sa valeur physique et sa finalité rédemptrice, demande dans la nature humaine une grâce qui lui soit harmonique. L'harmonie exige donc une plénitude, une plénitude de principe, puisque plus on est près d'un premier principe, plus on en participe les perfections. L'union substantielle avec la cause première de l'ordre surnaturel, avec la personne rédemptrice, demande donc une grâce principe, une grâce de rédempteur, une grâce première dans cet

ordre. Si dans un genre le premier principe est cause de tous les effets contenus dans ce genre, la grâce du Christ doit être cause de toutes les grâces, ou être grâce capitale.

En analysant la notion de causalité surnaturelle, nous devons donc conclure que la grâce habituelle constitue formellement la grâce capitale, mais elle ne possède cette formalité que dépendamment de la grâce d'union.

2. De par la raison de cause méritoire et satisfactoire.

Une autre considération nous fera peut-être apparaître davantage encore la certitude de notre affirmation. La grâce capitale est cause, mais d'une causalité morale par mode de mérite et de satisfaction. C'est que le but de la grâce capitale est de réparer la faute d'Adam dans la nature humaine. La réparation comprendra nécessairement deux effets : satisfaisant pour la malice infinie du péché et mériter la grâce. Il faudra donc pour une rédemption adéquate et de stricte justice un principe capable d'*élicier*¹ un acte de valeur morale infinie. Cet acte, la grâce habituelle connotant la grâce d'union peut seule le produire. Et ici, il est bon de le remarquer, l'impossibilité n'affecte pas, comme dans le paragraphe précédent, le mode de causalité, mais absolument l'effet en lui-même. Sans ces deux éléments il ne saurait y avoir de mérite et de satisfaction au sens strict, et par là même pas de grâce capitale. Pour le démontrer, comme les conditions de l'œuvre satisfactoire sont les mêmes que celles de l'œuvre méritoire, avec en plus la raison de peine, un même argument suffira pour les deux. Aucune œuvre n'a raison de mérite ou de satisfaction en stricte justice, si elle n'est pas ordonnée à Dieu, comme à la fin dernière. C'est que l'objet du mérite et de la satisfaction c'est Dieu en lui-même : Dieu possédé, Dieu satisfait de la réparation donnée parce qu'elle égale l'offense. Il ne pourra y avoir de stricte égalité entre l'œuvre méritoire ou satisfactoire et l'objet que s'il y en a entre l'œuvre et la fin dernière. Or, ordonner les actes ou les œuvres à Dieu, fin dernière, c'est le fait de la charité, forme de toutes les autres vertus parfaites. Toute œuvre méritoire ou satisfactoire selon la stricte justice sera donc une œuvre informée par la charité, et donc une œuvre éliciee par la grâce habituelle. Il n'y a pas d'acte de charité procédant d'un simple secours transitoire : c'est l'acte parfait présupposant le principe parfait. Donc, l'opération de la grâce capitale étant méritoire et satisfactoire en stricte justice de la rémission

¹ C'est-à-dire d'exercer, de produire par lui-même et immédiatement.

du péché et de la grâce doit procéder de la grâce habituelle. L'impuissance de la personne divine à remplir ce rôle est manifeste. Quelle que soit sa valeur intrinsèque, elle ne change pas la raison spécifique d'un acte, elle n'ordonne pas à la fin ultime surnaturelle. L'œuvre surnaturelle méritoire en stricte justice doit avoir une bonté surnaturelle ; mais la bonté spécifique d'un acte se prend de la conformité de son objet avec la règle suprême de l'ordre auquel il appartient, en aucune façon de la personne, puisque celle-ci peut avoir des actes d'ordres différents. Un acte ne peut donc avoir une valeur surnaturelle méritoire ou satisfaisante qu'en procédant d'un principe surnaturel parfait, c'est-à-dire de la grâce habituelle.

Que fait donc la grâce d'union ? Il faut se souvenir qu'il y a dans tout acte du Christ deux valeurs méritoires et satisfaisantes : l'une proportionnelle à son entité physique surnaturelle, l'autre proportionnelle à la dignité de la personne. Le même acte possédant une valeur physique méritoire ou satisfaisante finie peut posséder en plus, parcequ'il est l'acte d'une personne divine, une valeur morale infinie. Tel est le rôle de la personne du Verbe ou de la grâce d'union. La grâce d'union seule ne pourrait pas produire d'acte méritoire ou satisfaisant ; la grâce habituelle seule ne pourrait pas produire d'acte d'une valeur infinie : les deux constituent le principe capable d'élicier l'acte infini de la rédemption. Le seul rapport possible entre les deux grâces nous semble être celui que nous avons donné. Les deux grâces ne peuvent avoir raison de cause formelle, et parce qu'un effet ne peut avoir deux causes efficientes spécifiquement distinctes, et parce que la grâce d'union sans la grâce habituelle ne possède plus de causalité surnaturelle : et c'est conclure qu'elle ne saurait être la cause formelle de la grâce capitale. Son rôle n'est donc pas de constituer formellement un principe d'opération, mais de par sa raison de personne, de la compléter, de l'élever en valeur morale. Nous y reviendrons ainsi que sur le rôle de l'ordination divine.

La grâce habituelle connotant la grâce d'union, telle est la cause formelle de la grâce capitale. Inutile de recourir à une grâce inconnue : c'est d'abord une supposition gratuite, et peut-être supposition impossible, toute grâce étant spécifiquement une. Parmi les autres grâces connues, ou elles présupposent les deux de la grâce capitale, ou elles ne sauraient avoir la causalité méritoire ou satisfaisante demandée.

La conclusion reste donc.

IV—DE SA DÉPENDANCE NÉCESSAIRE VIS-A-VIS L'ORDINATION DIVINE

La grâce habituelle terminée par la grâce d'union suffit-elle à constituer la grâce capitale ? Quant à son constitutif formel nous croyons l'avoir démontré. Il ne faudrait pas conclure à son indépendance vis-à-vis de toute autre cause. Dans quel rapport se trouve-t-elle avec l'ordination divine ? Une fois constituée produit-elle son effet par sa seule perfection intrinsèque, ou dépend-elle dans la causalité de l'acceptation de la volonté divine ? En d'autres termes, l'acte de la grâce capitale est-il rédempteur par sa seule vertu propre, ou encore parce que Dieu le veut ainsi ? Certainement l'ordination divine n'a pas raison de cause formelle, parce qu'elle est extrinsèque et que la tête, devant posséder une influence vitale dans tous les membres, doit être unie intrinsèquement au corps : elle n'en est pas moins une condition nécessaire. Sans ordination divine pas de grâce capitale. Si on considère la valeur intrinsèque infinie des opérations du Christ, le mérite et la satisfaction du Rédempteur eussent été suffisants pour compenser l'offense et mériter la grâce ; cependant, de fait, ils n'eussent pas obligé Dieu, en stricte justice, à pardonner et à sanctifier l'homme. Que fallait-il en plus ? Pour le rachat, il fallait un pacte, une entente entre la créature coupable, représentée par le Christ, et Dieu, le créancier. La créature offrant la plus parfaite réparation possible, et Dieu, après lui avoir donné le moyen de l'accomplir, promettant de l'accepter, et l'acceptant de fait. Ce pacte formel ou virtuel existe-il ? Est-il absolument nécessaire ?

1. Qu'il y ait eu un pacte, il ne semble pas y avoir de doute possible. Qu'on se souvienne des premiers livres de la Genèse, où Dieu promet à l'humanité un rédempteur. Israël, l'humanité entière a vécu de cette promesse. Toutes les prophéties messianiques, les figures, les oracles de l'ancienne loi annonçant le Christ souffrant et sauveur, c'était la manifestation de la volonté divine d'accepter la grande réparation de l'humanité. Et quand Dieu, par amour pour l'homme, résolut "de donner au monde son fils unique," "il mit en lui toutes nos iniquités" (ISAÏE. LIII. 6), "car il lui avait plu de concilier toutes choses en Jésus, pacifiant par sa croix et le ciel et la terre" (Col. I. 20). Le Fils "fut donc envoyé, hostie pour le péché," (1 JEAN X.) pour être la tête de l'Eglise (Col. I. 18.), et il fut décrété que, sans sa passion et sa mort, il n'y aurait pas de salut ; que tous les dons du ciel viendraient par lui seul : *Unus et mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus* (I Tim. II, 5.).

Du côté de l'homme, le pacte n'est pas moins explicite. Durant

six mille ans, il a reconnu son impuissance à réparer sa faute, et pendant six mille ans on l'a vu implorer sa rédemption. En « celui qui devait venir » il mettait toute son espérance ; il le constituait son défenseur, son substitut. Le rédempteur promis et accepté pouvait donc venir. L'Apôtre, dans son épître aux Hébreux, nous le montre se présentant à son Père pour conclure au nom de l'humanité le pacte solennel. « Ni les sacrifices, ni les holocaustes ne vous ont plu ; le sang des génisses et des boucs est impuissant à réparer le péché ; me voici : *Ecce venio.* » Au jardin des Oliviers, avant le sacrifice suprême, malgré l'horreur qu'il lui inspire, il renouvelle sa volonté de faire la volonté divine. Et, au moment d'expirer, il déclare que tout a été consommé ; le pacte a été exécuté à la lettre. Aucun doute possible : il y a bien un pacte explicite, formel, entre le Christ et Dieu, entre le coupable, par son substitut, et l'offensé, Dieu. La rédemption est offerte par l'homme, acceptée par Dieu.

2^o Ce pacte était-il nécessaire ? Sans lui la grâce capitale aurait-elle pu produire la rédemption ? Nous ne le pensons pas. Bien que cette opinion ne soit pas, en propre termes, dans saint Thomas, elle se déduit de ses principes, et c'est vraiment une conclusion thomiste. (JOAN. A S. THOMA, *disp.* 2, *art.* 2, *nn.* 59 et 87.—MEDINA, *ad art.* 2.—SALM. 182/13.) Analysons les raisons.

Si Dieu, de par la satisfaction et le mérite du Christ, était obligé, en stricte justice, de pardonner à l'homme et de lui donner sa grâce, il contracterait un devoir ou une dette envers lui, et l'homme à son tour posséderait un droit sur Dieu. Or, tout devoir ou toute dette qui n'est pas l'effet d'un pacte volontaire ou d'une promesse suppose ou crée une infériorité dans celui qui l'acquiert. Comme il répugne de supposer cette infériorité dans Dieu, nous devons donc en conclure que le mérite et la satisfaction du Christ n'obligent Dieu en stricte justice qu'en raison de sa promesse, et que, par une conséquence nécessaire, la grâce capitale ne saurait produire son effet et avoir sa pleine raison que dépendamment de l'ordination divine. C'est ce que saint Thomas nous enseigne dans la 1^a 2^æ, *Quæst.* 114, *art.* 1, *ad* 8 : *Dicendum quod quia actio nostra non habet rationem meriti, nisi ex præsuppositione divinæ ordinationis, non sequitur quod Deus efficiatur simpliciter debitor nobis, sed sibi ipsi in quantum debitum est, ut sua ordinatione impleatur.* On retrouve la même doctrine dans la 1^a, *Q.* 21, *art.* 3, et dans le II *Sent. dist.* 27, *Q.* 1, *art.* 4, *ad* 4. Citons encore saint Augustin (*Serm.* 16, *de verbis Apost.*) : *Debitor nobis factus est Deus, non aliquid accipiendo, sed quod ei placuit promittendo. Aliter enim dicimus*

homini : Debes mihi, quia dedi tibi. Et aliter dicimus : Debes mihi, quia promisisti mihi. Deo enim quid dicimus : Redde mihi quia dedi tibi ? Nihil ergo ei dedimus. Illo ergo modo possumus exigere Dominum nostrum : Redde quod promisisti, quia fecimus quod jussisti.

A cette infériorité que l'opinion contraire semble supposer en Dieu, on peut ajouter une autre considération prise de la nature de l'offense. Quand l'homme pécha, il y eut une violation des droits absolus de Dieu sur toutes les actions, une atteinte à l'honneur de la Majesté Suprême. Dieu a le droit que toutes les créatures glorifient ses perfections ; et ce droit atteint chaque créature en particulier, dans chacune de ses actions ; de sorte que la réparation ne rera adéquate que par l'expiation personnelle du coupable. Le pécheur a méconnu l'honneur divin : il faut donc qu'il reconnaisse cet honneur, non pas seulement de la reconnaissance due par le juste, mais de la reconnaissance due par le pécheur : c'est-à-dire par la contrition ou l'expiation. Il serait donc inutile pour l'homme de multiplier les expiations impersonnelles, de se substituer des victimes : malgré tous ces sacrifices, ces holocaustes, l'honneur divin réclamerait toujours du coupable la reconnaissance d'un cœur contrit. S'il s'agissait d'une dette à payer, d'une simple injustice à réparer, toute réparation égalant l'offense exigerait l'acquiescement du coupable. S'il s'agissait seulement de l'honneur extérieur de Dieu, tout honneur égalant l'honneur violé suffirait à rétablir la justice. Mais il s'agit du témoignage personnel que tout homme doit rendre à l'excellence de la Majesté divine. Aussi longtemps que l'expiation personnelle n'aura pas lieu, aussi longtemps l'offense restera inexpiée, car le coupable n'aura pas rendu à Dieu l'honneur qu'il lui doit. Cette impuissance n'enlève rien à la valeur du mérite et de la satisfaction du Christ, lesquels demeurent infinis ; elle est la conséquence du domaine absolu et universel de Dieu sur tout être créé. Mais l'offense étant infinie, l'expiation même personnelle, bien que nécessaire, ne suffisait pas. Comment dénouer l'énigme ? Une personne divine se substitua à la personne humaine, et Dieu accepta cette expiation impersonnelle, unie à l'expiation personnelle, la complétant, la dignifiant, comme une réparation adéquate en stricte justice de son honneur outragé.

De ces deux considérations on doit conclure que le Christ ne pourra remplir sa mission rédemptrice que par une ordination spéciale de Dieu, que la grâce capitale n'obtiendra son effet, ne sera vraiment capitale, que conditionnée par cette volonté divine. Nulle cause n'est

plus parfaitement constituée pour produire son effet rédempteur que ne l'est la grâce capitale, parce que nulle cause n'a raison, comme elle, de mérite et de satisfaction infinis. Elle serait impuissante sans l'ordination de cette volonté divine qui, maîtresse absolue de toutes les volontés comme de tous les actes, peut les substituer les uns aux autres dans l'accomplissement des devoirs qu'elles lui doivent.

V.—DE LA PERFECTION DE LA GRACE CAPITALE

Pour compléter la doctrine et posséder une idée plus approfondie de la grâce capitale, nous allons parler brièvement de sa perfection : l'étude des éléments du composé et du composé lui-même nous la révélera.

1. La grâce capitale se compose de la grâce habituelle et de la grâce d'union. Pour la grâce d'union, nous n'en dirons qu'un mot. Entitativement elle est la seconde Personne de la Trinité Sainte ; égale et consubstantielle au Père, terminant sans l'informer¹ la nature humaine, s'identifiant avec la nature divine et en impliquant toutes les perfections. A ce point de vue, la grâce d'union étant physiquement l'absolu divin, on ne pourrait concevoir une plus grande perfection que celle de la grâce capitale.

La grâce habituelle du Christ, dans son être physique, est de la même espèce que la nôtre : une participation créée de la divine essence selon son concept de nature. La différence entre les deux grâces vient du degré de perfection, nullement de la raison spécifique. Il est facile de le démontrer. Le concept de grâce habituelle est le concept de nature divine considérée en elle-même ; or ce concept est unique : donc aussi elle ne peut être participée que sous cette seule raison spécifique. Si les autres créatures, bien qu'elles soient des participations de la nature divine, peuvent se différencier spécifiquement entre elles, c'est qu'elles participent la nature divine, non pas selon sa raison de nature, mais sous sa raison de cause. Or, Dieu est cause des choses par sa science ou ses idées, dont la multiplicité explique la diversité des choses créées. La différence entre la grâce habituelle du Christ et la nôtre ne peut donc venir que de l'intensité

¹ Parce que informer spécifiquement ou accidentellement, c'est avoir dans un composé raison de partie, et par la d'imperfection ; terminer, au contraire, dit perfectionner. On voit que le Verbe pouvait terminer la nature humaine et non l'informer.

de la première. Et justement, cette intensité de participation a raison de plénitude. Le Christ possède une plénitude de grâce. Dans son commentaire sur le premier chapitre de l'évangile de saint Jean, l'Angélique Docteur nous parle de diverses espèces de plénitudes. Il y a la plénitude relative à l'exigence de l'état ou de la dignité de celui qui la possède : plénitude de grâce commune ou suffisante à tout chrétien pour lui permettre d'obtenir la béatitude ; plénitude spéciale à une dignité de choix : c'est la plénitude d'excellence de la Vierge : *gratia plena* ; c'est la plénitude de la grâce du témoin dans saint Etienne : *plenus gratia et fortitudine*. Il y a la plénitude absolue dont la mesure se prend de la perfection possible de la grâce elle-même : c'est cette plénitude absolue qui est le partage propre du Christ. Dans un être parfait toutes les parties doivent s'harmoniser entre elles et avec l'ensemble : l'élément le plus parfait demande que les autres lui soient proportionnés. La mesure de la grâce habituelle dans le Christ sera donc la grâce d'union : d'où son incomparable perfection, sa plénitude. Ajoutons que c'est une grâce-principe. Selon le vieil axiome scolastique dont saint Thomas se sert si souvent pour juger des perfections de l'Humanité sainte : *le premier dans un genre est cause de tout ce genre*. Or, la grâce du Christ étant la plus proche du premier principe de toute grâce, lui étant unie substantiellement, doit participer à sa raison de cause : d'où sa raison de grâce-principe. Il faut donc lui reconnaître une plénitude. C'est là une application de la belle conception augustinième de l'évolution des êtres. De Dieu, source de toute vérité et de tout bien, les êtres s'épanchent, comme les eaux d'un fleuve immense, à travers les espaces. Mais, à l'inverse des fleuves d'ici-bas, parce que la divinité en est la source unique, plus le fleuve divin est près de sa source, plus il est compréhensif de perfection.

Comment déterminer, préciser un peu cette perfection ? Deux principes peuvent nous guider dans cette recherche : la grandeur de la grâce d'union, et la fin de la grâce capitale. La grâce d'union demanderait bien une perfection physique infinie, mais la nature de la grâce s'y oppose : qualité créée d'un sujet fini, elle reçoit de ce fait une double détermination. Puisque la fin de la grâce capitale, c'est la rédemption, dont les effets peuvent se multiplier à l'infini, la grâce du Christ doit en avoir toute la virtualité ; syncatégorématiquement ¹ elle est infinie. Ni dans son être, ni dans sa quantité, ni

¹ C'est-à-dire, en puissance ou indéfiniment. RÉD.

dans sa qualité, la grâce du Christ n'est infinie catégorématiquement, physiquement, positivement. Prise selon l'économie ordinaire des choses, ou par rapport à la puissance nécessaire de Dieu, elle ne peut être augmentée, et en raison de sa fin, la plus haute qu'il lui soit possible de posséder, et en raison de l'état de son sujet, puisqu'elle est la grâce d'un compréhenseur, et donc une grâce à l'état de terme. Mais ayant un terme extrinsèque, la grâce du Christ n'en n'a pas d'intrinsèque : participation finie d'un être infini, elle peut toujours se perfectionner de par la puissance absolue de Dieu, et se trouver dans une autre proportion vis-a-vis de sa fin, celle qu'elle possède ne lui étant pas essentielle.

Dans son être moral, c'est-à-dire dans l'estime qui lui revient de son union avec la personne divine, elle est infinie. A ce point de vue, la grâce du Christ ne saurait augmenter ; et de plus elle diffère alors spécifiquement de la nôtre, dont la valeur morale, en raison de la dignité de celui qui la possède, est simplement finie. Cette valeur morale infinie, la grâce du Christ la possède comme principe d'opération. Et bien qu'elle lui vienne de la personne, on doit dire qu'elle en est réellement la cause, non comme principe *quod*, mais *quo*, selon les termes scolastiques. Pour produire une satisfaction et un mérite d'une valeur infinie, la grâce habituelle doit être unie à la grâce d'union, mais cette condition réalisée, c'est réellement et formellement qu'elle produit son effet. C'est que la Personne divine dignifie infiniment tout ce qu'elle termine, non par une surélévation physique, mais morale.

2. Nous connaissons les éléments de ce composé qu'est la grâce capitale. Est-ce bien un composé ? Alors serait-il physique ou moral ? Le rapport de ces deux grâces est exactement celui de la personne et des qualités de la nature humaine. Concrètement, la grâce habituelle ne saurait produire son effet que si elle est terminée par la personne du Verbe : il y a donc composition physique. La nature de l'effet de la grâce capitale nous dira la nature de sa composition. L'acte méritoire et satisfactoire reçoit toute sa spécification formelle de la grâce capitale ; la grâce d'union lui donne le reste : indépendance, dignité morale. L'acte humain suppose une composition substantielle entre la nature et la personne humaine. L'acte de la grâce capitale suppose une composition entre la grâce habituelle et la personne du Verbe. De quel nom qualifier ce composé ? La grâce est un accident. La personne du Verbe assume immédiatement la nature, les autres formes ne sont assumées que par elle. Au point de vue strictement philosophique, ce serait donc la composition de la personne et de

l'accident. S'il était possible d'inventer une composition nouvelle, il semble que ce serait bien le cas de le faire. La grâce n'est pas un accident comme les autres : elle joue le rôle de substance, de nature ; elle transforme la nature, l'élève à un ordre supérieur. Les entités surnaturelles débordent les cadres naturels de nos idées et de nos mots. Il y a donc entre la grâce habituelle et la grâce d'union un rapport, une union supérieure à celle de la personne et de la nature humaine. Mais là n'est pas précisément la perfection de la grâce capitale. La véritable grandeur réside dans sa raison théandrique. La Personne divine a assumé toutes les parties de l'Humanité sainte avec toutes ses perfections, de sorte que tous les prédicats concrets de la nature humaine peuvent se dire de la Personne divine. Toutes les parties de l'Humanité sainte et toutes les perfections constituent le composé théandrique ; et donc la grâce capitale en participe la dignité. L'effet nous le révèle bien. Si la nature divine du Christ peut opérer sans le secours de la nature humaine, la nature humaine, et tout principe d'action dans la nature humaine, ne peut agir sans le concours de la nature divine, subsistante, impliquée, agissante dans la Personne du Verbe. Une satisfaction et un mérite d'une valeur infinie présupposent un principe d'une valeur infinie, d'où un principe humano-divin. Pour se faire une idée de la perfection de la grâce capitale, il faut donc remonter jusqu'à cet ordre hypostatique, audessus de la nature, audessus de la grâce, audessus de la gloire, le premier après le suprême : le divin absolu. Telle est donc la source incomparable d'où s'écoule le fleuve de la rédemption, telle est la tête du corps mystique, le principe de vie nouvelle apportée par la Christ.

On voit par là, aussi, le caractère unique de la grâce capitale. Dans sa raison première et adéquate, c'est une perfection absolument propre au Christ, parce que seul il possède un principe de mérite et de satisfaction infinis, et seul il a reçu de son Père la mission de Rédempteur. Nul n'est tête de l'Eglise si ce n'est le Christ.

Il y a des êtres qui ont été associés à sa mission ; il y a des êtres qui méritent et satisfont pour les autres ; il y a des êtres qui sont principe de vie surnaturelle. La substitution mystique est une doctrine conséquente au dogme de la Communion des Saints. Mais ces êtres privilégiés,—et tous les chrétiens le sont dans une plus ou moins grande mesure,—ne sont pas des têtes dans ce corps mystique, ni leur grâce n'est capitale. C'est que ces âmes ne sont pas les sources premières de la vie surnaturelle : elles l'empruntent du

Christ, elles n'ont d'efficacité que par lui. Dans le corps mystique, elles sont donc des membres plus parfaits, des principes secondaires de vie. Aussi leur action est restreinte, d'un temps, d'un espace : celle du Christ est universelle, du temps et de l'éternité, de tous les espaces. Ce que nous disons de l'homme est également vrai de l'ange, et du démon dont l'influence est toute extérieure.

fr. CESLAS CÔTÉ, O. P.

(A suivre)

LA TRAITE DES PELLETERIES ET LA COLONISATION EN LA NOUVELLE-FRANCE

(Suite)

VIOLATION DU PRIVILÈGE DE TRAITE. LUTTE POUR LE FAIRE SUPPRIMER

Il est facile d'imaginer que le monopole du trafic des pelleteries, entravant de nombreux intérêts, était peu populaire. Une contrebande active en fut donc tout naturellement la conséquence. Les principaux contrebandiers et les plus hardis venaient de La Rochelle, et par moment ils possédèrent une organisation plus forte que celle des Compagnies.

Parmi les violateurs du privilège il y eut aussi des Espagnols, des Anglais, des Flamands et des Basques. Ceux-ci ne manquaient point d'audace, puisqu'en 1608, sous le commandement du capitaine Darache, à Tadoussac, ils s'emparèrent du vaisseau de Pontgravé, blessant deux hommes de son équipage, et lui-même assez grièvement ; puis ils enlevèrent son canon et ses munitions, disant "que nonobstant les défenses du roi ils trafiqueraient avec les sauvages".

L'action judiciaire demeurait même impuissante. Ainsi le Conseil d'Etat rendait-il jugement contre les Rochelois pour infraction au privilège, il pouvait arriver que l'officier chargé de l'exécution reçût du maire de la ville quelqu'avertissement dans la note suivante : « Je crois devoir vous traiter avec faveur en vous conseillant de vous retirer promptement et sans bruit, car si le peuple apprend que vous venez exécuter les commandements de Messieurs du Conseil, vous courez fortune d'être noyé dans le port sans que je puisse y apporter remède ».

Mais l'on ne se contentait pas de violer le privilège, l'on remuait ciel et terre pour le faire supprimer. Les attaques des marchands de Saint-Malo et de La Rochelle surtout se multiplièrent. On s'adressait au roi, au Parlement de Rouen, même aux Etats de Bretagne. Et comme une cause qui comporte de puissants intérêts, servis par des influences politiques considérables, n'est pas facilement jugée sans appel, les circonstances se prêtaient merveilleusement à des assauts renouvelés. Aussi Henri IV, tirailé dans tous les sens, oscillait-il entre des solutions diverses. Le 3 janvier 1603, sous la lieutenance de M. de Chastes, il avait fait défense à tous :

Capitaines, maîtres, bourgeois, marchands victuailleurs de navires, pilotes, mariniers et autres, habitant les ports maritimes et ports des provinces de Normandie, Bretagne, Picardie, Guyenne, Biscaye, Boulonnais, Calais et autres côtes de la mer Océanne, d'équiper, fréter et mettre sur aucun vaisseau ou barque, de quelque port ou grandeur qu'il puisse être, pour voiturier ou conduire en la Rivière et Côtes du Canada, et faire même aucun commerce et trafic de quelque chose que ce soit, plus outre et plus haut en la dite rivière que l'endroit de Gaspé, soit d'une rive à l'autre, et ce jusqu'à ce que Sa Majesté ait pris une décision d'après ce qui sera décidé à l'assemblée qui sera tenue à la fin du mois.

Le lendemain, 4 janvier, le roi convoqua les marchands de Rouen et de Saint-Malo afin de les faire entrer dans la Compagnie de Rouen. Le refus des Malouins de se rendre empêcha la fusion. Ils continuèrent néanmoins de s'agiter ; et, à la date du 3 mars, Henri IV se crut dans l'obligation de rendre l'Ordonnance suivante sur la requête qu'ils présentèrent : « Que le capitaine Coulombier de Saint-Malo est autorisé à fréter un vaisseau pour aller faire la traite à Tadoussac conjointement avec celui de Pontgravé. »

Preuve que l'ancien royaume de Neustrie n'avait point perdu son vieil esprit féodal si difficile à vaincre au temps jadis : le parlement de Rouen alla, dit M. Sulte, jusqu'au refus de laisser publier la commission du vice-roi, du prince de Condé, sur le chef « que Sa Majesté se réservait la connaissance des différends qui pourraient surgir en la matière ». Champlain fit trois voyages à Rouen à ce sujet ; le roi se désista quelque peu, et la commission fut publiée dans tous les ports de Normandie, au grand mécontentement des armateurs de cette province, qui se voyaient repoussés comme ceux de Saint-Malo.

TRAFIC CHEZ LES NATIONS SAUVAGES.—DÉTAILS DIVERS

Bien qu'il nous faille anticiper, nous donnerons maintenant quel-

ques détails sur la traite des fourrures et les misères dont elle fut la source.

Disons d'abord que, d'ordinaire, l'on ne se fait guère une idée exacte des relations de trafic qu'avaient les différentes tribus sauvages. M. Sulte assure que les 1000 Algonquins, rencontrés par Champlain en 1603, à Tadoussac, étaient venus de la vallée de l'Ottawa ; et il ajoute :

L'étendue des rapports que les peuples sauvages avaient entre eux, pour l'échange de produits particuliers à leurs différents pays, n'est pas assez comprise. Des rivages de l'Atlantique au centre du continent existaient des communications régulières. Du golfe du Mexique en remontant le Mississipi et en descendant le Saint-Laurent, pareille chose avait lieu. Cartier mentionne des peuplades lointaines qui trafiquaient avec celles qu'il a connues ; les coquillages dont se paraient les sauvages du Canada leur venaient du golfe du Mexique. Au premier voyage de Champlain (1603), on lui dit que les bons Iroquois (ou Hurons, de la baie Georgienne,) trafiquaient avec les Algonquins sur le bas Saint-Laurent.

En 1625, le Frère Sagard, missionnaire aux environs de la rivière des Français, parle des Nipissiriniens qui vont chaque année en traite parmi les nations qui sont situées à cinq ou six semaines de marche du lac Nipissing. Ces nations passaient pour avoir commerce avec d'autres peuples plus éloignés, qui allaient par mer sur de grands canots, disait-on. Le long du Pacifique, depuis la Californie jusqu'au territoire d'Alaska, un courant de trafic très actif a été constaté, comme remontant aux temps les plus anciens.

Et l'insouciance indienne ne mettait point à l'abri de l'esprit mercantile, puisque Champlain rapporte que, dès 1608, les Montagnais, habitant le long des tributaires du lac Saint-Jean, en échange d'objets de provenance française, se procuraient les pelleteries des sauvages de l'intérieur pour les revendre aux traiteurs. Les Algonquins pratiquèrent d'abord les mêmes échanges avec les sauvages de la région des grands lacs.

L'on croira donc sans peine que pour troquer au Sault Saint-Louis, à Trois-Rivières, à Tadoussac, les sauvages venaient de l'Ottawa Supérieur, même du lac Nipissing.

Très naïfs d'abord et sacrifiant leurs plus belles fourrures pour des bagatelles : pour une aiguille, pour un grelot, un miroir de fer blanc, les indigènes ne furent point lents à s'éduquer. Bientôt l'âpreté des Européens leur eût appris à faire monter l'enchère, ce qui faisait dire à Champlain : « Et par ainsi s'abusent ceux qui pensent faire leurs affaires en arrivant les premiers, car ces peuples sont maintenant trop fins et subtils. »

Les vaisseaux avaient coutume de quitter l'Europe aux grandes

marées de mars, afin d'être à Tadoussac à la fin d'avril ou au commencement de mai.

Les pelleteries trafiquées étaient les peaux d'ours, d'original, de loup-cervier, de renard, de blaireau, de rat-musqué, et surtout de castor. Bon an mal an les compagnies recevaient 15.000 à 20.000 peaux du précieux amphibie, qui formaient un revenu de 200,000 à 300,000 livres. La peau de castor servait même de monnaie, comme l'atteste ce passage des *Relations* des Jésuites :

Cette pelleterie est non-seulement la meilleure étoffe et la plus facile à mettre en usage, mais aussi une monnaie du plus haut prix. Et le bon est qu'après s'en être servi pour se couvrir, on trouve que c'est de l'or et de l'argent tout fait. Qui veut payer en cette monnaie les denrées qu'il achète, y sauve les vingt-cinq pour cent que le prix du marché leur donne de plus qu'en France, pour le danger qu'elles courent sur mer. Les journaliers aiment mieux y recevoir le salaire de leur travail en cette monnaie qu'en aucune autre...

Tout le commerce se réduisait à pratiquer l'échange, les sauvages n'acceptant pour le produit de leurs chasses que des haches, des fers de flèche, et plus tard des armes à feu, des outils, des ustensiles, des vêtements, des couvertures, des vivres : des biscuits, du blé d'Inde, du petun, etc., et surtout, cause de misères infinies, l'eau de feu homicide.

La France, la Hollande, et même la Moscovie, par l'intermédiaire des Hollandais, étaient d'excellents marchés pour le castor. Mais à certains moments la demande se faisant rare, les prix baissèrent tellement, surtout quand les guerres de Louis XIV eurent fermé au commerce français les Provinces-Unies, que l'on essaya de découvrir des méthodes d'emploi nouveau pour le poil du castor. A la principale industrie qu'il alimentait, la fabrication des chapeaux, l'on voulut ajouter la fabrication des tissus, des bas, en le mélangeant avec de la taine. Le coût de revient étant trop élevé, la tentative échoua.

LES POSTES DE TRAITE

Les postes de traite furent d'abord Tadoussac, où il se fit pendant longtemps un commerce considérable avec les sauvages de la région du Saguenay. Dès 1608, la grande traite se pratiqua aussi au Sault Saint-Louis, puis à Trois-Rivières, et plus tard, au Cap de la Victoire ou du Massacre, à une lieue au-dessus de Sorel, sur l'île Saint-Ignace probablement. Champlain choisit ensuite un flot du « Riche-lieu, » en face de Deschambault, où il croyait que le peu de largeur

du fleuve permettrait d'entraver facilement la contrebande. Il y installa même quelque pièces de canon d'un modeste calibre.

En 1656, c'est à Montréal que se faisait la grande troque. Québec ne compta jamais, à proprement parler, comme poste régulier et important de traite, bien que ce fût le grand entrepôt des marchandises que les Compagnies trafiquaient.

Mais quand la crainte des Iroquois empêcha les sauvages d'apporter leurs pelleteries sur le Saint-Laurent, et aussi lorsque la soif du gain devint plus impérieuse, non-seulement l'on envoya inviter les sauvages à venir, mais les traiteurs prirent l'habitude d'aller et surtout d'envoyer à leur rencontre, même de se rendre jusqu'au milieu des tribus, franchissant des distances de 500 à 600 lieues voyage qui pouvait durer de deux à trois ans. C'est alors que les « coureurs des bois », dont nous reparlerons, entrèrent en scène.

OPINIONS SUR LA TRAITE ET SES RÉSULTATS

Champlain, dans ses Mémoires, exposait ainsi les ennuis et les abus de la traite :

D'autant que chacun voulait utiliser les fruits de mon labeur sans contribuer aux frais et grandes dépenses qu'il convient de faire pour l'entretien des habitations nécessaires pour amener ces desseins à bonne fin, ruinant ce commerce par l'appétit de gagner, qui est si grand qu'il fait partir les marchands avant la saison, et se précipiter non-seulement à travers les glaces, dans l'espérance d'arriver les premiers en ce pays, mais aussi dans leur propre ruine ; car traitant avec les sauvages à la dérobée, en donnant à l'envi de l'un de l'autre de la marchandise plus qu'il n'est requis, ils surachètent, et par ainsi, trompant leurs compagnons, se trompent plus souvent eux-mêmes.

Le Frère Sagard, avec sa bonhomie habituelle, résumait comme il suit les motifs des sociétaires :

Ils se sont contentés jusqu'à présent d'en tirer les pelleteries et les profits, sans avoir voulu y faire aucune dépense, et n'y sont guère plus avancés que les premiers jours, par la crainte, disent-ils, que s'ils avaient fait valoir la contrée, les Espagnols ne les missent dehors. Mais, la raison n'est nullement recevable. Si l'on voulait faire la dépense nécessaire, on pourrait s'y établir et s'y fortifier de telle sorte qu'on ne pourrait en être chassé par aucun ennemi.

C'était bien là l'avis de Champlain, puisqu'il conseilla à maintes reprises de fortifier Québec et Tadoussac. Outre qu'il croyait nécessaire de mettre Québec à l'abri d'un coup de main, il voulait, de

Tadoussac, organiser un service de surveillance dans tous le bas du fleuve. Ce service eût, sans doute, été très utile, puisque la traite se faisait à des endroits déterminés et peu nombreux. Malheureusement, l'esprit de ladrerie, le manque de clairvoyance et la crainte non raisonnée des associés de voir augmenter le contrôle du roi et diminuer les possibilités de manquer à leurs obligations, firent mépriser ces sages conseils.

Lescarbot ajoutait le témoignage suivant au sujet de la traite de 1610 :

Cette année le refus fait au Sieur de Monts de lui continuer son privilège ayant été divulgué dans les ports de mer, l'avidité des Mercadens (marchands) pour les castors fut si grande, que les trois quarts cuidans (croyant) aller conquérir la toison d'or sans coup férir, ne conquéraient pas seulement des toisons de laine, tant était grand le nombre des conquérants.

Ajoutons que cet échec de la troque de 1610 fut un fait joliment unique, et que d'ordinaire il parut y avoir des profits substantiels, du moins pour quelques-uns. Aussi le Père Lalemant écrivait-il dans les *Relations*, que l'on expédiait chaque année en Europe, de 15,000 à 20,000 peaux de castor qui se vendaient une pistole¹ la pièce. Néanmoins, tout compte fait, il paratt certain que les pertes subies directement ou indirectement additionnées, en négligeant la colonisation surtout, il paratt certain que les pertes furent énormes, incalculables. Car souvent aux traiteurs demandant aux castors de les enrichir, comme aux gens assez naïfs pour chercher fortune de nos jours dans les mines ou à la Bourse, il arrivait de rencontrer plus de pertes et de traverses que de profits.

La concurrence dans la traite des fourrures devint donc des plus actives : Anglais, Basques, Flamands, voulurent avoir leur part de cette aubaine, dont les Français avaient eu jusqu'alors le monopole, et il se produisit dans le commerce des pelleteries une dépression telle, que Champlain dut rendre une Ordonnance, interdisant le marché de Tadoussac à tous les sauvages alliés, de crainte que cette nuée de contrebandiers n'y ruinât les Compagnies qui possédèrent à certains moments le privilège sous son administration,

LE PRIVILÈGE DE 1608. — CHAMPLAIN, SES APTITUDES, SA MISSION ET SES LABEURS

En 1607, le privilège n'ayant pas été renouvelé, la traite des pelleteries se trouva libre, et de Monts pratiquement ruiné. Sous prétexte

1.—La pistole, à cette époque, valait 10 livres de 20 sols.

de lui permettre de se refaire des cent mille livres englouties dans ses tentatives d'établissement, Henri IV lui accorda une pension de six mille livres à être prélevée sur les cinquante vaisseaux de traite qui opéraient au Canada. Le titulaire, convaincu que les frais de perception, sans compter les ennuis, absorberaient la somme à percevoir, renonça aussitôt à cette apparente gratification.

Mais au moment où il projetait sa fondation (1608), grâce à l'intervention de Champlain, de Monts obtint un nouveau privilège pour l'espace d'une année. Et comme si tout ce qui entourait la fondation de Québec devait être modeste, ce monopole mesquin fit vraisemblablement décider l'envoi de deux vaisseaux dans la « rivière du Canada », l'un commandé par Pontgravé, l'autre par Champlain qui allait enfin réussir à implanter en Amérique la colonie catholique et française caressée dans ses rêves.

Et comme, à des signes nombreux, pleins de promesses, la vocation du grand explorateur se révèle ! Car s'il n'y a point, au sens absolu des mots, d'homme indispensable dans l'ordre providentiel, il en est dont le concours est nécessaire pour le succès des grandes causes. Le Père de la Nouvelle-France est au nombre de ces heureux prédestinés.

La grandeur des actions humaines, disait Pasteur, se mesure à l'inspiration qui les fait naître. Heureux celui qui porte en soi un Dieu, un idéal et qui obéit : idéal de beauté, idéal de la science, idéal de la patrie, idéal des vertus de l'Évangile. Ce sont les sources vives des grandes pensées, des grandes actions ; toutes s'éclairaient des reflets de l'infini.

Ces belles et profondes paroles s'appliquent merveilleusement à l'immortel pionnier de l'idée catholique et française en Amérique, et à bien peu d'hommes, il nous semble, d'une manière aussi complète. Car chez lui l'influence de cet idéal fut d'autant plus puissante qu'il s'alimenta d'un triple amour : l'amour de Dieu, l'amour de la France et l'amour de ses semblables, qu'un sentiment d'humanité humble et touchante lui faisait ressentir, éprouver même pour ces Peaux-Rouges déchus, refoulés par tant d'autres avec mépris et cruauté, au fond de leurs solitudes.

« Quel admirable et reconfortant spectacle de contempler l'homme vertueux aux prises avec l'infortune ! » écrivait un penseur.

Le spectacle n'est-il pas encore plus grand et plus beau, si l'homme vertueux, ouvrier tenace d'une tâche noble et presque irréalisable, sait puiser dans sa foi, dans son patriotisme, le courage, la constance,

l'héroïsme qu'il lui faut pour lutter contre tout obstacle jusqu'au succès définitif ou jusqu'à la mort ?

Et cette lutte émouvante pour faire germer et croître, pour abriter la modeste semence qu'il déposait en ce sol vierge du Nouveau-Monde, Champlain devra la poursuivre obscure, ardue, désolante, contre les rigueurs du climat, contre le fer homicide de Jean Duval, qui dès 1608, en arrivant à Québec, complota de l'assassiner ; contre le « mal de terre » qui faisait périr les trois quarts de ses compagnons, le laissant seul valide ; puis contre la famine, contre l'inconstance, la perfidie et la férocité des indigènes, et encore, contre le mauvais vouloir, l'âpreté mercantile des traiteurs et des Compagnies ; contre l'apathie de tous ou à peu près, même de ces rois, chevaleresques pourtant, dont il est le serviteur si clairvoyant, si dévoué, si oublieux de lui-même, et qu'il désirerait tant faire s'intéresser à cette France nouvelle destinée, il le pressent, à devenir un pays vaste et prospère.

Possédant la tenacité, la suite dans les projets qui distinguent l'Anglo-Saxon, et, en plus, une belle disposition à l'idéal ; méprisant l'argent pour les misères qu'il engendre, pour toutes les bassesses que son amour suggère ; assuré que « le pâturage et le labourage » seront la vraie richesse de sa colonie, il doit cependant faire appel aux appétits mercantiles, il lui faut battre monnaie par l'esprit de lucre, à l'aide de la traite comme moyen indispensable, quand il craint qu'elle ne soit, tout au moins, pour sa colonie, une cause de retards sérieux.

Et pour suffire à toutes ces tâches, pour éclairer ces esprits sans lumières, pour réchauffer ces cœurs refroidis, pour raviver ces patriotismes somnolents, il lui faut se multiplier : devenir coureur de bois, explorateur, hydrographe, allié des sauvages qui l'entraînent dans des expéditions aventureuses et meurtrières. Il lui faut être encore auteur de mémoires pour faire connaître ces pays nouveaux que son génie aperçoit pleins de ressources immenses. Il lui faut se faire sollicitateur infatigable ; lui qui a l'âme d'un conquérant, il doit faire antichambre des centaines de fois, lassé, révolté par les manquements à la parole donnée, par les lenteurs officielles, par l'ingratitude qui inspire l'idée coupable et cruelle de l'enlever à son rôle de fondateur, pour l'employer aux explorations, afin qu'il n'entrave plus ces trafiquants à outrance, ces huguenots fanatiques ; et, dans toutes ces épreuves, il doit demeurer courageux, constant.

De 1603 à 1633, dix à douze voyages à travers l'Atlantique s'imposent pour aller mendier les secours que requiert sa colonie, si frêle

toujours, et que son cœur de lion, mais d'une tendresse de mère, chérit et défend dans son fragile berceau...

Mais ni l'amour ni le dévouement ne devaient suffire, et l'avenir réservait une épreuve plus cruelle encore à ce soldat courageux jusqu'à marcher seul, paisible, pour les viser à trente pas, vers deux cents Iroquois qui l'attendaient, féroces, la flèche au poing.... Sans pouvoir combattre, il devrait rendre sa colonie, dépourvue d'artillerie, de munitions, même de vivres; il devrait subir l'humiliation, éprouver le vif chagrin d'abaisser le drapeau de la France pour y voir substituer celui de l'Angleterre, que trois frères huguenots, ses compatriotes. s'en viendraient arborer sur le petit fort de Québec

Indice d'une grandeur sereine peu ordinaire, sous le coup de ces tracasseries insupportables, il demeure calme, même indulgent dans l'exposé qu'il fait « du peu de zèle et d'affection que l'on a pour le service du roi, » disant: « Mais je m'aperçois bien qu'une plus grande crainte le tenait, que si le pays s'habitait, leur pouvoir diminuât, ne faisant en ces lieux tout ce qu'ils voudraient, et seraient frustrés de la plus grande partie des pelleteries qu'ils n'auraient que par les mains des habitants du pays; et peu à peu seraient chassés par ceux qu'ils y auraient établis. »

JEAN DU SOL.

VICTOIRES ET CHANSONS

I.—LA MONONGAHÉLA

(Suite)

Les Français aussi avaient payé l'écot de leur triomphe. Quelques-uns de leurs officiers et leur commandant, M. de Beaujeu, étaient restés sur le champ de bataille. De Beaujeu, nous dit l'abbé Ferland, s'était préparé à la mort en recevant la sainte communion avec une partie de ses troupes.¹ Sa bravoure avait entraîné au combat les 600 sauvages, d'abord hésitants, et c'est à ce chrétien et

1 — *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 524.

à ce brave que revenait la victoire. Frappé à mort à la troisième décharge de l'artillerie anglaise, il n'avait pu, le brave de Beaujeu, assister au triomphe que son courage avait décidé ; à tout le moins méritait-il que son nom fût célébré et son héroïsme chanté par les braves qu'il avait conduits à la sainte table puis à la victoire. L'un d'entre eux se fit l'Homère de cet Achille, et au nom de tous ses compagnons emboucha la trompette et célébra ainsi la gloire de son digne commandant.

1

Stuila ¹ qu'a battu les Anglais [*bis*]
Est un vrai officier français, [*bis*]
Morbleu, C'est un bon vivant, puisque
Pour vaincre il s'est fichu du risque.

2

Braddock, ² général anglais, [*bis*]
Cruel ennemi des Français, [*bis*]
Voulut faire le fendant, mais zeste !
De Beaujeu lui ficha son reste.

3

Beaujeu avec son air martial [*bis*]
Méritait fort un piédestal [*bis*]
Dam', vis-à-vis d'un roi qui pense ³
Le mérite a sa récompense.

4

Il n'eut rien ; ç'fut assez pour lui [*bis*]
Que de mourir pour nos lis. [*bis*]
Stuila est avide de gloire,
Qui donn' sa vi' pour la victoire.

1 — STUILA. Il fait plaisir de rencontrer dans une vieille chanson du XVIII^e siècle notre si populaire c'tu-là. C'est cette orthographe plus logique qu'il faut en effet donner à l'expression plus archaïque encore de *cettui-là* qui remonte à Marot. Dans la fable *Le lion et le rat* il écrit : *Cettui lion*

2 — Sans doute ce mot devait-il compter dans la mélodie pour trois syllabes : Braddocque, ce que réclame aussi la mesure.

1 — Louis XV.....

5

Oui, de Beaujeu rien que le nom [*bis*].
 Fit beaucoup plus que le canon. [*bis*]
 Dans sa famille le courage
 Est tout ce qu'elle a d'apanage.

6

Il est mort, mais il est vivant [*bis*]
 Dans le cœur de nos braves gens. [*bis*]
 Oui, d'sa valeur et d'son courage
 Toujours nous rendrons témoignage.

7

Stuila mérit' les r'grets du roi [*bis*]
 Qui meurt combattant pour ses lois. [*bis*]
 Quand le soleil luit sur la plante,
 Ses rayons la rendent vivante.

8

Si ma chanson n'a guèr' d'esprit [*bis*]
 Mon cœur sent bien tout ce qu'il dit. [*bis*]
 Souvent stuila qui veut mieux dire
 A beau style, n'excit' qu'à rire. ¹

Brave troupiér, va, personne ne rira de ta chanson. A cent cinquante-sept ans du héros qu'elle célèbre, sa naïve sincérité nous émeut encore et, qui sait, peut-être plus profondément qu'elle n'émut les contemporains. Car notre patrimoine à nous, les petits-fils des héros de 1755, n'est-ce pas l'épopée écrite par nos ancêtres de leur épée trempée dans le sang anglais ? Non, aucun Canadien-français—ni même aucun Anglais—ne rira de ta chanson, pas plus qu'il ne s'étonnera du dithyrambe qui, de l'âme de ton brave commandant enseveli dans sa gloire, jaillit entonné par la conscience populaire.

I— Cette chanson et la pièce suivante sont tirées des archives des Ursulines de Québec (Vieux carton, 2, no 5). M. l'abbé Lindsay m'a gracieusement communiqué la copie qu'il en a prise.

Plus vite que l'éclair, plus craint que le tonnerre,
 Portant avec moi la terreur et la mort,
 J'ai passé comme un Mars des rivages du Nord
 Partout où m'appelait la justice et la guerre,
 Et les Anglais m'ont vu briser comme du verre ¹
 Tout ce qui s'opposait à mon puissant effort.
 Au fort Duquesne seul ² je servis de support
 Lorsqu'il ne semblait plus qu'il en eût sur la terre.
 Le plus sage au conseil, le premier aux hasards,
 Mes vertus ont terni le lustre des Césars
 Et rendu ce pays étonné de ma gloire.
 Quel siècle vit jamais un si grand conquérant ?
 Vivant j'ai triomphé, je triomphe en mourant,
 Et choisis, pour tombeau le champ de ma victoire. ³

La louange est certes méritée, bien que très hyperbolique, mais M. de Beaujeu, qui avait fourni son chemin d'immortalité par la force surnaturelle du pain eucharistique, n'eût pas désapprouvé que l'on imputât, plus qu'à ses efforts, la victoire du fort Duquesne à l'intervention de la Mère de Dieu, ainsi que l'on fit. Chose digne de remarque, en effet, de même que le désastre de l'amiral Walker sur l'Isle-aux-Oeufs en 1711 fut attribué à la protection de Marie, comme en témoignent les cantiques composés sur cet événement, ainsi l'on fit remonter, en des chants convaincus, nos victoires de la Monongahéla, de Chouaguen et de Carillon jusqu'à la Sainte Vierge. Par exemple, la victoire de la Belle-Rivière fut rapporté à Marie,

1 — A la copie des archives ce vers et le précédent se lisent comme suit :

Partout où m'appelait la justice et la guerre.
 Les Anglais m'ont vu briser comme du verre.....

Métrique fautive, à laquelle j'ai remédié de mon mieux.

2 — La copie porte encore :

Et du fort Duquesne.....
 Ce qui est un mauvais hémistiche, sans doute imputable au copiste.

3 — De ma *gloire*, lit-on au manuscrit ; le vers—pensée, mesure et rime—exige évidemment *victoire*.

dans une cantate vraisemblablement écrite par l'aumônier du fort Duquesne, un Récollet sans doute, les religieux de cet ordre étant les aumôniers des troupes françaises dans la Nouvelle France. Ces strophes se chantaient sur l'air de *Or, nous dites Marie*, emprunté à l'abbé Pellegrin, ¹ que j'ai présenté à mes lecteurs.

1

D'une nouvelle terre
Grand et puissante appui,
C'est vous, ô Vierge Mère,
Que je chante aujourd'hui.
Contre la Virginie
Vous armez votre bras,
De notre colonie
Vous guidez les soldats.

2

Braddock avec audace
Fait marcher des guerriers,
Et sur notre terrasse
Veut cueillir des lauriers.
Il veut dans nos campagnes
Déployer ses drapeaux,
Mais c'est dans nos montagnes
Qu'ont échoué ses travaux.

3

Méprisant les alarmes
D'York et de Boston,
Nous porterons les armes
Sous votre auguste nom.
Donnez-nous la victoire
Sur tous nos ennemis,
Vous seule aurez la gloire
De les avoir soumis. ²

¹ *Cantiques spirituels*, 1706. Page 9, Air noté, gravé, chant 12, page 11 = 1. Cet ouvrage est à l'Hôtel-Dieu de Québec.

² — L'original porte bien *conquis*, mais la rime et la raison exigent *soumis*.

4

Pleins d'un nouveau courage
Sont les soldats français ;
Vont avec les sauvages
Au devant des Anglais.
S'appuyant sur Marie
Plus que sur leur valeur,
Bientôt chacun s'écrie :
Louis est le vainqueur !

5

Quinze cents sur la place
Viennent d'être immolés,
Quinze cents sur la place,
Vaincus et désolés.
Succède à la hardiesse
L'épouvante et l'effroi ;
Marie est la maîtresse,
Tout fléchit à sa voix.

6

Soutenez, grande reine,
Notre pauvre pays,
Il est votre domaine,
Faites fleurir nos lis.
L'Anglais sur nos frontières
Porte leurs étendards,
Exaucez nos prières,
Fortifiez nos remparts. ¹

Prière nécessaire et opportune.

La bataille de la Belle-Rivière n'est que la première d'une longue campagne. La Nouvelle-Angleterre est en armes, les transports anglais déversent de nouveaux régiments sur le sol d'Amérique, ils sont dix Anglais contre un Français qui s'avancent pour venger leur première défaite, et qui,

¹ — Ce cantique ouvre le recueil manuscrit des archives de l'Hôtel-Dieu de Québec.

...sur nos frontières
Portent leurs étendards.

Chouaguen, Carillon réclament votre aide, ô Vierge Marie !

Exaucez nos prières,
Fortifiez nos remparts.

P. HUGOLIN, o. f. m.

(*A suivre.*)

Au pays des Troglodytes Américains

3e PARTIE. — LE TROGLODYTE DU SUD-OUEST ET SA VIE

II. — OCCUPATIONS ET MOYENS D'EXISTENCE

(*Suite*)

LA CHASSE

On a vu que l'aborigène américain était avant tout un agriculteur et qu'il obtenait ainsi la base de sa subsistance. Mais il n'était pas un végétarien strict et il savait apprécier la valeur nutritive de la viande. Pour s'en procurer il se faisait chasseur.

Probablement au moyen de pièges et certainement grâce à son habileté de tirer l'arc, l'habitant des falaises obtenait gibier à poil et à plume. Si l'on en juge par les débris retrouvés : os, peaux, dents, cornes, etc, cerfs, daims, lapins, d'une part, dindons sauvages et divers oiseaux de l'autre, tombaient plus fréquemment sous ses coups. Il semble même que le dindon fût le premier animal domestique. On le gardait dans les chambres basses et obscures du fond de la grotte naturelle dans laquelle le village était bâti, et dans le partie trop exigüe pour être habitée. Ainsi, même en temps de siège, la viande fraîche ne manquait pas complètement.

Du dindon, oiseau précieux pour lui, l'homme des cavernes tirait une chair exquise, des plumes pour l'ornementation et pour la confection de certains vêtements, des os, dont il faisait des poinçons et des couteaux. De même savait-il utiliser non seulement la viande des sauvages ruminants qu'il tuait, mais aussi leurs os, nerfs et peaux. Car il lui fallait se procurer aiguilles, alènes, couteaux, polissoirs, un substitut pour le fil à coudre, et du matériel pour se faire des vêtements, tels que tuniques, jambières, en sus de ce qu'il obtenait déjà des plantes textiles comme le *yucca* et le coton. Enfin, le lapin, que les Indiens puébls chassent encore en battues communales, ajoutait sa courte fourrure à la liste des produits utilisables déjà mentionnés.

Ainsi, agriculteur et chasseur, le « cliff-dweller » subvenait convenablement à la subsistance de sa famille. Industriel, il savait employer de multiples façons tout ce que les plantes et les animaux à sa portée lui fournissaient pour sa nourriture, son habillement, son confort et ses besoins journaliers.

III.—POTERIE ET VANNERIE

A leurs moments de loisir, qui pouvaient être nombreux, la troglodyte et sa femme devenaient vanniers et potiers. On a retrouvé des corbeilles et des paniers, principalement faits de *yucca*, d'osier et de roseau, des sortes de hottes plates pour le transport des fruits et autres choses de la *mesa* ou de la vallée aux habitations de la falaise, des sandales, des couronnes pour soutenir les vases dont le fond n'était pas plât, des paillasons et des plateaux, enfin de grands cabas tressés dans lesquels les morts étaient déposés et qui leur servaient de bières. La peau était aussi utilisée à la confection de poches et de sacs. Entre autres exemples de ce genre de confection Nordenskjöld a trouvé auprès d'un mort une sorte de bourse en peau de chien des prairies.

Mais non seulement les règnes végétal et animal étaient exploités par l'ingénieur « cliff-dweller », le règne minéral contribuait aussi à l'aménagement de sa demeure. Probablement, comme de nos jours parmi les Puébls, c'étaient les femmes qui dextrement employaient l'argile pour façonner les vases de toutes formes et de toutes dimensions dont les fragments jonchent les ruines de cette époque.

En terre cuite étaient faites : les grandes jarres contenant la réserve d'eau ou de maïs égrainé, les pots-au-feu noircis, les tasses et vases, avec ou sans anses, à panse cylindrique ou quasi sphérique,

à col large ou étroit, les bols remplaçant assiettes et plats, enfin les louches et les plus petites cuillers.

Cette poterie, souvent de formes curieuses et assez élégantes, était généralement décorée de dessins géométriques en noir, rouge ou blanc, quelquesfois de formes d'animaux, comme le dindon, le serpent ou le lézard. Elle présente deux aspects. Une catégorie est d'apparence polie et sans relief extérieur, comme le sont les vases ordinaires de nos jours. Une autre espèce comprend les urnes ou jarres, généralement de plus grande dimension et d'un matériel plus épais et plus lourd, dont la surface extérieure est sillonnée ou dentelée. Cette particularité s'explique par la façon dont ces récipients étaient faits. Le potier prenait en ses mains une sorte de long serpent d'argile assez molle et l'enroulait en spirale montante, s'élargissant pour former la panse et se rétrécissant vers le col. Puis, avec une pierre ronde, il polissait l'intérieur, mais laissait à l'extérieur son aspect irrégulièrement sillonné. Les dents triangulaires qui se voient en lignes serrées sur la surface d'autres vases étaient faites par l'impression des ongles sur l'argile fraîche. J'en ai vu plusieurs spécimens avec des dessins, lignes, bandes ou triangles, produits par cet étrange mode d'ornementation. Certains fragments de bols sont encore revêtus comme d'une légère couche de vernis. On pense que cet effet était obtenu par l'application d'une solution saturée de sel qui se vitrifiait à la cuisson et se combinait avec l'oxyde de fer contenu dans l'argile.

Les Indiens sédentaires du sud-ouest ont toujours été de réels artistes potiers. Ils ont façonné une étonnante variété de formes de vases et d'ornementations originales, le tout entièrement fait à la main, sans même l'aide de moules ou de tours rudimentaires.

Mais nous voyons que le troglodyte était non seulement industriel et habile, mais encore économe et pratique, en observant qu'il savait réparer les pots fêlés ou brisés et les utiliser de diverses manières. Certaines jarres portent des marques évidentes de trous faits dans leurs parois longtemps après la cuisson de l'argile, et des liens retiennent étroitement ensemble des fragments provenant de vases ainsi réparés. L'habitant des cavernes comprenait la valeur du temps et du travail nécessités pour la confection de nouveaux récipients. Il savait que tel pot, incapable de contenir des liquides, même après avoir été réparé, pouvait cependant être utilisé à renfermer, par exemple, du maïs égrainé. Ceci est à noter à son avantage.

Pour compléter le sujet de la poterie, il y a lieu de mentionner

de courtes pipes de terre retrouvées par un explorateur. Elles étaient décorées en rouge à l'extérieur et noircies par l'usage.

IV.—ARMES ET OUTILS EN PIERRE.

Ignorant l'usage des métaux, c'est avec des pierres que le "cliff-dweller" se faisait des outils et des armes. On a collectionné un grand nombre de pointes triangulaires de flèches et de lances, des haches et des marteaux de diverses formes et grandeurs, souvent avec un court manche de bois solidement fixé au reste par des fibres de *yucca*. On a déjà parlé des meules pour écraser le grain. Il reste à signaler des pilons et mortiers, des cailloux plats ou arrondis qui aidaient à donner la forme et le fini aux poteries.

V.—ARCHITECTURE ET MAÇONNERIE.

C'est surtout à ces travaux en pierre que le troglodyte doit sa renommée comme constructeur de ces habitations extraordinaires dont les ruines, encore aujourd'hui, nous étonnent par leur grandeur et leur perfection relative. Car l'indigène américain primitif est non seulement un agriculteur connaissant l'irrigation et un chasseur adroit qui sait ensuite tailler peaux et fourrures, préparer les fibres du *yucca*, filer le coton, tisser et coudre des vêtements, se faire des outils et des armes d'os et de pierre, mais il est principalement à nos yeux l'architecte hardi et le maçon habile qui bâtit ces villages et ces tours dont nous admirons les restes imposants dans les cavernes mystérieuses des canyons. Il ne s'agit pas de huttes ni de tentes, ni même des grandes maisons communales des Puéoblos, bâties en *adobe* ou briques de boue, mais bien de maisons ou forteresses en pierre taillée et cimentée, dont les murs épais et hauts ont jusqu'à nos jours résisté aux éléments.

Qu'on pense à la première difficulté de tailler dans des blocs de rocher des pierres de la forme exacte et des dimensions voulues, et cela simplement avec des haches et des marteaux également en pierre ; d'abattre et de couper des arbres avec des haches et des couteaux de silex. Autre problème et autre difficulté matérielle : monter jusqu'au site du futur village, haut dans la falaise, ces lourds matériaux, ou les descendre de la *mésa* assez bas dans le canyon. Après ce rude travail venait la besogne périlleuse de la mise en place des pierres, en construisant des murs souvent hauts de plusieurs étages et parfois situés juste au bord du précipice. Habités

à l'usage des instruments de métal, à la transmission de la force motrice, aux échafaudages et à l'aide des machines, cela nous semble un tour de force, de patience, de labeur et de risque.

Mais entrons dans le détail et considérons, d'après le docteur Fewkas qui l'a réparé dans ce but, Cliff Palace, comme un groupe typique d'habitations des falaises.

Les maisons sont construites dans une caverne naturelle dont l'arche domine de 20 à 30 mètres la plate-forme principale, et celle-ci est déjà à plusieurs centaines de pieds du fond du canyon. La longueur totale de la façade est d'environ 100 mètres, et les deux tiers des bâtiments sont abrités sous la couche rocheuse formant plafond; le reste s'étend à découvert jusqu'au bord du précipice. A cause des pluies qui tombent en cascade du sommet de la *mésa*, cette partie, plus exposée, a beaucoup souffert, tandis que celle abritée dans la grotte est en bien meilleur état de préservation. Vu la destruction partielle des étages supérieurs qui se sont effondrés, il est difficile de savoir exactement le nombre des chambres. A Cliff-Palace il est estimé à environ 200.

La destination et l'arrangement de ces pièces correspondent à leur usage et aux divisions sociales. Un village était fait de la juxtaposition des clans plus ou moins indépendants, ayant leur organisation et leurs traditions. Ainsi, chacun de ces clans avait d'abord sa *kiva*. C'était une chambre circulaire, souterraine, servant aux cérémonies ou aux fraternités religieuses suivant l'époque et l'endroit, et de résidence ordinaire aux hommes qui s'y réunissaient en conseil, y travaillaient et y dormaient. Ces chambres sacrées, dont l'entrée était prohibée aux femmes, se rencontrent dans tous les villages des falaises et elles aident à apprécier le chiffre de la population, puisque chaque clan en possède une. On en compte 23 à Cliff-Palace, presque toutes situées devant les chambres carrées ou rectangulaires d'habitation, vers le bord inférieur de la caverne.

Les salles destinées aux usages profanes peuvent être classées en diverses catégories.

D'abord, les chambres à coucher des femmes et des enfants où l'on a retrouvé des banquettes qui semblent avoir remplacé des lits, aussi des petites cavités dans les murs et tenant lieu d'étagères, enfin, des chevilles plantées dans la maçonnerie et auxquelles on pouvait suspendre des vêtements ou objets usuels. Des foyers, ordinairement situés dans un angle de la pièce, contribuaient au confort des hôtes. La partie inférieure des cloisons étaient généralement bien plâtrée, quelquefois peinte et ornée de dessins géométriques semblables à

ceux des poteries ; plus rarement y voit-on le profil d'un animal, comme le dindon.

Ensuite viennent les chambres plus petites, contenant les meules ou *métatés* servant à moudre le maïs, et comprenant de un à quatre compartiments, avec des pierres de différentes finesses de grain, comme il a été dit. On a parfois trouvé le tout en place comme si la ménagère venait de terminer son ouvrage, même le petit balais ou la brosse qui servait à pousser le maïs écrasé dans une corbeille d'où il était pris, puis réduit en pâte, pétri et cuit.

Plus petites encore que les précédentes et souvent très sombres à cause de leurs positions au fond de la cave, il y avait des chambres exigües servant sans doute de réserves ou de greniers, comme l'indique la quantité de maïs qu'on y voit. Elles étaient complètement fermées par la voûte d'une part, et, sur les trois autres côtés, par des pierres plates constituant des murs résistants. Elles avaient une petite porte d'entrée, mais tous les trous ou crevasses du roc étaient soigneusement bouchés pour prévenir l'intrusion des rats, écureuils et autres rongeurs en quête de victuailles.

Dans les endroits trop bas et trop sombres, et où ni chambre ni grenier ne se trouvait, les « cliff-dwellers » gardaient des dindons qu'ils avaient domestiqués. De la sorte ils avaient toujours, et même en temps de siège, de la viande fraîche à la portée de la main. Dans ces basses-cours retirées on voit encore, en effet, beaucoup de plumes, d'os et de détritrus de ces oiseaux.

Il y aurait lieu aussi de mentionner les chambres scellées dans lesquelles les morts étaient déposés, soigneusement enveloppés, et où la sécheresse de l'air et du sol les momifiait lentement.

Enfin, les chambres circulaires, sans destination certaine, et les tours rondes ou carrées, sont pour les villages des falaises ce que les clochers et les monuments sont pour nos villes. Elles dominent les habitations et rompent la monotonie des formes et des dimensions des chambres basses et rectangulaires. Elles étaient comme des beffrois d'où l'on surveillait les alentours et donnait l'alarme à l'approche de l'ennemi. Elles sont, en effet, toujours très avantageusement situées, et percées de judas ou meurtrières d'où la vue commande aussi loin que possible dans toutes les directions. Elles servaient encore de forteresses pour la défense du village et de citadelles où les habitants pouvaient se réfugier, s'ils étaient attaqués par des clans rivaux ou des tribus hostiles.

Considérons maintenant le caractère de ces travaux divers de maçonnerie. Il faut d'abord dire que leur degré de perfection varie

suivant les ruines et parfois d'un quartier à l'autre. Les uns y voient des époques différentes dans la construction des maisons : ainsi pense Nordenskjöld ; d'autres, parmi lesquels Fewkes, croient que l'habileté inégale des maçons des divers clans suffit à expliquer ce phénomène. Il y a aussi lieu de remarquer que les murs des façades ou des chambres habitées étaient d'un travail justement plus soigné que celui de la maçonnerie de deuxième ou troisième rang, vers le fond de la caverne, et qui ne se présente pas directement à la vue.

En règle générale les pierres employées sont taillées et d'un poids tel qu'ordinairement deux hommes peuvent les transporter sans trop de peine. Le sommet des murs, aux approches de la voûte rocheuse, est terminé avec des pierres plates. Les fondations sont le plus souvent posées avec soin. Cependant on voit un exemple, à « Cliff Palace », d'une maison construite sur un roc incliné, et ailleurs on trouve des fondations insuffisantes et probablement faites pour un seul étage, quand, par la suite, deux ou trois ont été élevés audessus.

Aucune chambre n'est parfaitement carrée, rectangulaire ou ronde ; aucun mur n'est absolument droit ou de la même épaisseur au pied et au sommet. Cela s'explique aisément, et l'on aurait beau jeu de critiquer des ouvriers qui n'avaient que leurs mains et des instruments rudimentaires en bois ou en pierre. La base est parfois plus large que la partie supérieure du mur, sans doute pour en assurer la solidité. Dans les fondations aussi de plus gros blocs de pierre étaient employés.

Le mortier d'*adobe* ou de boue en usage pour joindre les pierres est souvent devenu plus dur que le roc lui-même. Dans ce mortier, entre les pierres une fois posées, des cailloux, de petits éclats de roc, des débris de poterie, étaient enfoncés pour boucher les interstices et renforcer les joints. Parfois c'est fait avec assez de goût et concourt à la décoration de la muraille. Beaucoup de murs étaient recouverts d'un plâtre sur leur surface intérieure et quelquefois même extérieure. Ce plâtre était fait à la main comme l'indiquent les empreintes encore visibles. Les pierres employées pour les seuils et l'encadrement des portes et des fenêtres étaient plates, bien taillées et même polies par frottement. Dans le matériel non utile ou rejeté par les maçons préhistoriques on saisit leur méthode de tailler la pierre. Ils creusaient un sillon profond à la surface d'un bloc, et avec des marteaux de pierre dure brisaient en éclats la partie dont ils ne voulaient pas se servir. L'usage de l'eau amollissait la pierre et facilitait l'ouvrage.

Les ouvertures pratiquées dans les murs sont de trois sortes.

D'abord on rencontre deux sortes de portes et fenêtres : les unes sont rectangulaires, les autres en forme de T. Aux étages supérieurs on trouve un nombre à peu près égal de chacune. On a suggéré, et justement ce semble, que ces portes, plus larges au sommet qu'à la base étaient ainsi faites pour faciliter l'entrée des chambres à ceux qui arrivaient, les épaules chargées de fardeaux ou de hottes, retenus en place par le harnais passant autour du front et de la poitrine dont il a déjà été parlé. Ils n'avaient pas ainsi à se décharger avant d'entrer dans les maisons. Si l'explication est exacte, cela prouve l'esprit pratique et ingénieux des habitants des falaises. Les portes sont presque toutes étroites et basses, bien que quelques unes soient assez larges pour laisser entrer deux personnes de front. Le seuil est généralement plus élevé que le sol, mais une pierre en forme de marche aide à passer à l'intérieur. La porte elle-même est faite d'une pierre plate rectangulaire qu'on fixait dans sa position verticale par des bâtons et de l'argile.

Le troisième genre d'ouverture est une espèce de lucarne ou de judas, distribuant parcimonieusement l'air et la lumière quand la porte est close, et par où aussi la fumée peut s'échapper en cas de besoin. Quelques uns de ces trous sont si bien placés qu'ils permettent de surveiller à couvert tous les alentours, et peut-être servaient-ils de postes de garde et d'observation.

Les planchers, toits, balcons ou terrasses étaient faits de poutres de pin, d'épinette ou de cèdre, avec des branches disposées en travers, des écorces d'arbres, des feuilles de maïs placées dessus, et une couche d'argile ou de boue battue recouvrant le tout, le rendant solide et imperméable.

Dans chaque village, des espaces vides étaient réservés entre les maisons et servaient de cours ou de rues, d'endroits propices pour accomplir des travaux de poterie, vannerie ou tissage, comme on le voit encore actuellement dans les peúbls indiens. Les portes et les balcons étaient tournés vers cette sorte de place publique. Là se manifestait l'activité manufacturière et sociale des habitants, à l'abri des regards indiscrets et des attaques soudaines.

Car, de l'extérieur, le village ne présentait guère que l'aspect d'une forteresse, avec ses tours et ses hauts murs de façade percés seulement de rares et étroites ouvertures. C'est que la première occupation des habitants des falaises, en bâtissant leurs maisons en nids d'aigle dans des endroits quasi inaccessibles et aisément défendus, c'était de se protéger des incursions fréquentes et des attaques violentes des tribus nomades et pillardes. Ces peuplades de sauvages

chasseurs et guerriers étaient venus du Nord, à une date relativement récente. Poussées par d'autres toujours en mouvement, elles étaient heureuses de trouver de la nourriture fraîche à l'époque des moissons : aussi tombaient-elles à l'improviste sur les timides agriculteurs des *mésas* et des vallées. Ainsi, par nécessité, les pacifiques « cliff-dwellers » durent apprendre à se fortifier et à se défendre.

Ils construisirent de solides maisons de pierre dans les cavernes naturelles des canyons et des tours, pour surveiller les environs des villages et en garder l'approche. De leur position avantageuse ils faisaient pleuvoir une grêle de cailloux et de rochers pour empêcher l'assaillant d'escalader la falaise. Le chasseur utilisait aussi son adresse d'archer contre l'ennemi et lui décochait des flèches aux pointes d'os et de pierre dure. S'il le fallait, entraient aussi en jeu la lance ou épieu, la hache et le casse-tête : armes de pierre à manche de bois, étroitement attaché par des lanières de cuir ou de fibre de *yucca*.

Pour se protéger le corps, le troglodyte s'enveloppait le torse d'une sorte de cuirasse faite d'écorce, comme on en peut voir un intéressant spécimen au Musée de Denver. Plaies et blessures étaient sans doute traitées, à la mode indienne, par l'application d'herbes accompagnée d'incantations faites par les médecins-sorciers du clan. En cas de fracture le membre était placé entre deux planchettes liées soigneusement et qui permettaient aux fragments d'os de se ressouder.

Ainsi, en dépit des Utes, Navajos ou Apaches, les « cliff-dwellers » grâce à l'utilisation des cavernes naturelles et à l'érection de moyens de défense appropriés, purent vivre dans un état de sécurité relative, de confort et de prospérité appréciables en de telles circonstances, conserver les traditions et la religion de leurs ancêtres et atteindre un degré de culture assez avancé.

A.-S. RENAUD, P.S.S.

(A suivre)

LETTRE D'ABYSSINIE

Harar, Mission catholique, 21 déc. 1912.

Pax Christi !

Monsieur le Directeur,

J'arrive à peine du voyage le plus long que j'aie accompli depuis que je suis en Afrique, et dans deux jours à peine il me faudra repartir, mais pour une course qui sera de moindre durée.

Je profite de cet intervalle pour vous donner de mes nouvelles et vous envoyer mes vœux de bonne année. Ma santé se maintient tant bien que mal ; l'air de Harar que je respire d'une façon habituelle est loin d'être aussi pur que celui que je respirais aux bords du Saint-Laurent. Cependant je vis et je travaille, n'éprouvant pas la moindre volupté à demeurer les bras croisés.

Mes vœux de bonne année, je les renferme en un seul mot : grâce du bon Dieu. Elle opère tout bien, elle donne l'unique vrai bonheur ; elle tient lieu de toute richesse. Je crois que vous ne souhaitez pas autre chose.

Quand vous prierez pour moi ou pour d'autres missionnaires, si vous tenez à spécifier vos demandes, voici une petite indication : demandez à Dieu qu'il nous donne de bonnes jambes ! Le catéchisme, je crois, ne signale pas ce don parmi ceux que nous apporte le Saint Esprit ; je le tiens cependant pour très précieux.

En Abyssinie, nous avons, sans doute, le petit mulet, bonne bête, sobre, au pied assuré, créée exprès pour parcourir les sentiers caillouteux et gravir les pentes abruptes. Mais ne lui prend-il pas fantaisie quelquefois de briser son licol et de se sauver au loin, sans nul souci de l'embarras dans lequel il laisse son cavalier ! C'est ce qui m'est arrivé à la dernière étape de mon dernier voyage.

Je venais d'arriver dans une station, et presque aussitôt je commençai à entendre les confessions pour préparer les chrétiens à la communion du lendemain. L'heure de la collation du soir était passée depuis longtemps ; j'étais encore à la chapelle. Quand je sortis, on m'avertit que mon mulet s'était sauvé. Quel ennui ! Les enfants étaient partis à la recherche de l'animal ; mais la nuit vint presque aussitôt, les enfants durent rentrer, et le mulet put continuer sa course en toute liberté. Le lendemain, nouvelles recherches ; tout

le monde est sur pied ; mais les recherches sont vaines, comme la veille.

Mon mulet est donc perdu et il faudra en acheter un autre. Quel trou dans le budget d'un pauvre missionnaire ! Et puis il y avait un autre inconvénient, heureusement moins grave que le premier :

.....Il me fallait à pied retourner au logis.....

autrement dit, à Harar ; la dernière étape, je dus la faire comme un vulgaire piéton, ce qui n'est guère honorable en Abyssinie. La fin de mon expédition n'était pas glorieuse, je l'avoue.

Au cours de mon voyage, je croisai à deux reprises la ligne du chemin de fer destiné à relier au port français de Djibouti la capitale de l'Éthiopie, Addis-Abeba. Très certainement le chemin de fer ne nous permettra jamais de nous passer de nos modestes montures ; je ne sais même pas si j'aurai souvent l'occasion de profiter des avantages que les wagons offrent sur le pauvre mulet ; — nous ne tenons guère à établir nos chrétiens le long de la voie ferrée. Cependant, comme nous bénissons Dieu, nous, les ouvriers de l'Évangile, du travail qu'accomplissent les ouvriers de l'industrie ! On dit que, sur le tronçon de ligne qui est livré, les bénéfices pécuniaires sont considérables ; et ces bénéfices augmenteront à mesure que la ligne avancera vers le cœur du pays.

Mais nous aussi, nous nous ressentons déjà pour notre ministère de l'industrie européenne. Le jour où la locomotive a pénétré sur le territoire abyssin, un peu de liberté religieuse est entré dans le pays, et une brèche a été faite au pouvoir presque absolu de l'Abouna schismatique et de son clergé.

Ce pouvoir ne se maintenait que parce que l'Abyssinie, — plus que n'importe quelle autre nation, — demeurait fermée aux idées, aux choses et aux regards du dehors. Peuple et grands, profondément religieux, mais aussi ignorants que religieux, obéissent aveuglément à toutes les injonctions de l'Abouna et des prêtres.

Depuis que la Mission catholique a commencé en Abyssinie, l'évêque copte ne s'est servi de son pouvoir que pour entraver notre apostolat et essayer de l'anéantir. Que de persécutions il nous a suscitées ! Aujourd'hui encore, il redouble d'efforts pour enrayer les progrès du catholicisme ; il multiplie les menaces et les excommunications pour effrayer le peuple qui vient à nous de plus en plus ; il essaye d'intimider le jeune gouverneur de Harar qui nous montre en toute occasion une profonde sympathie.

Mais sa puissance n'est plus la même ; à mesure que le chemin de fer avance, et que les Européens entrent dans le pays, le respect superstitieux qui environnait la personne de l'Abouna s'évanouit de plus en plus. Les grands et les personnes instruites du royaume ont pu comparer la situation et le caractère de leur chef spirituel avec ce qu'on leur disait des évêques d'Europe, et surtout du chef auguste de la catholicité.

Grâce au chemin de fer également, bon nombre d'Abyssins peuvent aller en Europe. L'année dernière, une mission éthiopienne se rendit à Londres à l'occasion du couronnement de Georges V. A leur retour, les ambassadeurs, après avoir vu Rome, passèrent à Alexandrie et eurent plusieurs audiences du patriarche copte de qui relève l'évêque d'Abyssinie.

Quelle déception quand ils purent comparer les splendeurs et la majesté de Rome avec la situation tout à fait humiliée de leur "Grand Patriarche !" Et comme ils purent faire de tristes réflexions sur le faste arrogant qu'affecte leur évêque d'Addis-Abeba.

Aussi, nous n'avons jamais été étonnés de voir l'opposition tantôt sourde, tantôt ouverte, de cet Abouna à l'entrée du chemin de fer en Ethiopie. C'est le déclin de son pouvoir, et c'est par suite le desserrement des liens qui enchaînaient notre ministère apostolique ; et nous concevons les meilleurs espoirs pour le jour où le sifflet de la locomotive se fera entendre à Addis-Abeba.

Déjà notre vénéré Vicaire Apostolique, l'âme la plus ardente que l'on puisse imaginer, prépare tout pour tirer profit de cette situation nouvelle. Ces jours derniers, il envoyait un missionnaire en exploration vers la province des Sidamos, pour essayer de lier amitié avec les chefs qui sont sur la frontière. Les Sidamos sont une race très intéressante, simple, pacifique, accueillante, que le musulmanisme n'a pas encore touchée et contaminée.

Dans la province voisine, au Gouragué, un prêtre indigène, également envoyé en éclaireur, sonde le terrain et travaille à nouer des relations et des amitiés.

Plus loin encore, à un mois de marche de Harar, se trouve le Kaffa, terre promise de notre Mission. C'est là que sont nos plus belles chrétientés, que la persécution de 1903 contraignit M^{sr} Jarosseau d'abandonner temporairement.

Le sang des martyrs y a coulé. Il y a une vingtaine d'années, neuf chrétiens furent amenés devant le juge. Pour recouvrer leur liberté, on leur propose de fouler aux pieds la médaille qu'on leur avait arrachée violemment et qu'on avait jetée à terre. D'un même

mouvement, les neuf chrétiens se jettent à terre, et, leurs mains se trouvant attachées derrière le dos, ils faisissent avec leur bouche, la médaille, symbole de leur foi, et l'avalent pour qu'on ne puisse la profaner. On les fit tous mourir.

Est-ce comme récompense de ce martyr que la prédication de notre Vicaire Apostolique recueillit des fruits si abondants dans cette terre de Kaffa, au commencement de 1903 ? Il nous est permis de le croire. En l'espace de quelques mois le nombre des catéchumènes et des néophytes s'accrut de quatre ou cinq milliers. Aujourd'hui, ils sont plus de 15000 catholiques dans cette province éloignée qui réclament notre retour. Vous pouvez croire que nous y reviendrons en toute hâte dès que les chemins nous en seront rouverts.

Mais je reviens à ma pensée du commencement : l'Abyssinie est bien grande ; les Sidamos, le Gouragué, le Kaffa sont bien éloignés ; et il faut de bonnes jambes au missionnaire, et surtout il lui faut un grand cœur. Un grand cœur pour ne pas faiblir devant les menaces de persécution ; un grand cœur pour ne pas se laisser aller au découragement devant l'insuccès apparent de son œuvre ; — que de grain paraît tomber sur un sol complètement stérile !... Un grand cœur pour ne pas reculer devant les mille sacrifices qui lui sont demandés tous les jours : sacrifices très petits, très minimes, mais qui vous harcèlent, qui se renouvellent constamment et qui demandent un esprit d'abnégation fortement trempé.

Demandez pour moi à Notre-Seigneur la santé qui m'est nécessaire pour accomplir son œuvre ; surtout demandez-lui qu'il me fasse participer à l'esprit des Apôtres, qu'il me rende un bon ouvrier de l'Évangile.

Votre bien humblement, bien entièrement soumis en Notre-Seigneur,

fr. PASCAL,
miss. apost. capucin.

PAGES ROMAINES

L'ACHÈVEMENT DE LA BASILIQUE SAINT-PAUL

En Italie, où, heureusement, la politique a encore le respect des choses artistiques, l'inauguration, la découverte, la mise en valeur d'une œuvre d'art, quand bien même elle est en même temps une œuvre religieuse, tout cela est loué par la presse de n'importe quelle nuance, car tout cela fait partie du patrimoine national. C'est ainsi que, dans le courant de janvier, les organes cléricaux et anticléricaux ont fait des articles enthousiastes sur le portique de la basilique Saint-Paul, dont l'achèvement coïncidait avec les

derniers jours de l'année écoulée, et sur l'enlèvement du fameux baldaquin de la confession de Saint-Paul, qui ne pouvait être admiré que par les profanes, tant il écrasait le tabernacle d'Arnolfo di Cambio, surmontant déjà lui-même l'autel papal de la basilique.

Arnolfo di Cambio, né en 1232, fut l'élève et devint le collaborateur de Nicolo Pisano, qui détermina dans la sculpture, non moins que dans l'architecture, une véritable révolution artistique : l'avènement du gothique en Italie—Arnolfo aida son maître à faire la chaire si remarquable de la cathédrale de Sienne, et il révéla toutes les qualités de Nicolo Pisano en faisant lui-même le tabernacle de Saint-Paul-hors-les-murs. « Force et plénitude de figures, dit Burckhardt, qui, un peu trop serrées, ont de la proportion, de la dignité, un calme parfois un peu roide, mais auquel se joint, chez Arnolfo, surtout dans ses figures d'anges, un charme que Nicolo n'avait pas. »

Lors du désastre qui ruina la basilique Saint-Paul, l'œuvre d'Arnolfo échappa à la ruine générale, mais dans la reconstruction de l'édifice, la politique devait en humilier les délicates beautés pendant de nombreuses années.

Au jour où Léon XII ordonna de relever la vieille église consacrée à l'Apôtre des Gentils, la chrétienté envoya des aumônes et des aumônes, pour que le nouvel édifice fût digne de celui dont il portait le nom.—Les souverains, catholiques ou non, voulurent eux-mêmes honorer par des présents la mémoire du grand apôtre : l'empereur de Russie, Nicolas I, envoya des blocs de malachite, et Méhémet-Ali, dont la brillante fortune militaire lui fit acquérir le gouvernement héréditaire de l'Égypte, offrit des colonnes jaunâtres en albâtre d'Orient au pape Grégoire XVI. Pour être arrivé à Rome trop tardivement, c'est-à-dire, quand le plan de la basilique, déjà en grande partie exécuté, ne pouvait être modifié, le don égyptien, du fait surtout qu'il était offert par une puissance musulmane, et par un pouvoir nouveau qui s'établissait avec le prestige d'une multitude de victoires, ne pouvait être mis n'importe où : il lui fallait même une place d'honneur, et l'on imagina de placer deux colonnes à l'entrée de la basilique, et de disposer les quatre autres autour du tabernacle d'Arnolfo. Ainsi, la tombe de l'apôtre serait surmontée du tabernacle gothique du moyen-âge qui symboliserait la foi des siècles chrétiens, et celui-ci, à son tour, serait comme placé dans un reliquaire formé de colonnes d'Orient surmonté d'un baldaquin : ce serait l'hommage des infidèles à celui qui fut leur apôtre par excellence.

L'idée était belle ; l'exécution ne devait pas l'être au point de vue artistique. L'architecte Polletti se résigna à faire ce qu'on lui demandait, mais dans l'espoir secret que ce baldaquin disparaîtrait quand les motifs qui le faisaient élever n'existeraient plus.

Sur les bases en malachite de l'empereur Nicolas s'élevèrent donc les colonnes d'albâtre, et celles-ci portèrent un baldaquin..... en toile et en carton..... La dorure maquilla si bien ce dôme de misère que, pendant plus de 50 ans, pèlerins et touristes ne s'aperçurent point du stratagème.—Ils s'en apercevront encore moins désormais, car il n'existe plus. Les quatre colonnes d'albâtre ont été transportées au fond de la basilique, près des portes, et délivré de l'écrasant baldaquin, le tabernacle d'Arnolfo se montre dans toute son élégance.

Ce fut l'abbé Barthélemy, moine de Cluny et abbé résident, qui confia l'exécution de ce ciborium à Arnolfo et à son ami Pietro, plus connu sous le nom de Cavallini. Commencé sous le règne de Martin V, le 2 avril 1285, cet ouvrage d'art fut achevé le dernier jour de la même année, sous le pontificat de Honorius IV. Arnolfo avait alors 53 ans, son associé environ 27. Ils

unirent également leur talent pour faire le ciborium de l'église de Sainte Cécile au Trastevere, non moins que beaucoup d'autres travaux. Bien que tous deux eussent une profonde vénération pour l'apôtre saint Paul, Cavallini dominait son collègue sous ce rapport. Cette ardente dévotion lui fit consacrer de nombreux jours de sa vie à la décoration de la basilique dans laquelle il fut plus tard enseveli, en témoignage de gratitude.—Écrite en style lapidaire, son épitaphe souhaitait que le ciel rendit en gloire immortelle à l'âme de Cavallini la gloire terrestre que son talent avait donnée à la ville de Rome.

Ce dégagement du tabernacle d'Arnolfo a coïncidé avec l'achèvement du portique qui sert d'*atrium* à la façade principale de la basilique Saint-Paul, et de la restauration du cloître, l'un des plus beaux de Rome où il en reste si peu.

Nulle église n'a eu peut-être une histoire plus tourmentée que l'église Saint-Paul. La première basilique que Constantin fit élever sur le tombeau de l'apôtre comptait à peine quelques années d'existence, que les empereurs Valentinien II, Théodose le Grand, Arcadius, demandèrent au préfet de Rome, Salluste, de faire dresser le plan d'une basilique qui, enveloppant l'espace de la première et l'agrandissant, permettrait aux fidèles d'affluer en plus grand nombre. En 395, l'œuvre fut achevée, ainsi qu'en témoignait une ancienne inscription.

Theodosius cœpit, perfecit Honorius aulam
Doctoris mundi sacratam corpore Pauli.

Valentinien III consacre 200 livres d'or à l'ornementation de la confession proprement dite. Son épouse, Eudoxie, Placidia, sœur d'Arcadius, et Honorius, dépensèrent de grandes sommes à l'ornementation de l'édifice.

Au V^e siècle, un premier incendie fit de grands dégâts dans l'édifice sacré.

Le pape saint Léon commença la série des portraits des Papes, en faisant reproduire les traits de ses prédécesseurs depuis saint Pierre jusqu'à lui. Saint Grégoire constitua des fondations pour l'entretien de lampes toujours allumées auprès de la tombe apostolique.

Au VII^e siècle, une nouvelle dédicace de la basilique faite par Domnus I, laisse supposer une restauration.

Au VIII^e siècle, la toiture écroulée dut être refaite à neuf. A la fin du même siècle, Adrien I revêtit la confession de lames d'argent. Ces décorations s'achevaient à peine que l'invasion lombarde ruina la basilique dont il fallut reconstruire les toits et consolider les murs. Soit que ces travaux n'eussent point été exécutés comme ils auraient dû l'être, soit pour tout autre motif, la solidité de l'église ne résista pas aux secousses d'un tremblement de terre, le 30 avril 801. Aidé par la générosité de Charlemagne, saint Léon II dut commencer une nouvelle construction, et l'autel réédifié eut un splendide tabernacle fait de 55 colonnes en argent, du poids de deux mille quinze livres.

Ces splendeurs n'eurent pas longue durée. Moins de 50 ans après, les invasions successives des Lombards et des Sarrasins saccagèrent ces merveilles.

Au XI^e siècle, la basilique, presque abandonnée, n'ouvrit même plus ses portes.

Au XII^e siècle, la foudre mit le feu à l'édifice. En 1328, un tremblement de terre détruisit encore la toiture dont la reconstruction ne souffrit aucun retard.

Sixte V, (qui a si malheureusement détruit tant de monuments de l'ancienne Rome), sous prétexte de donner plus d'espace aux cérémonies

papales, fit abattre l'antique presbyterium qui entourait la confession et l'autel majeur, et que deux ambons en marbre et ornés de pierres précieuses, non moins que vingt colonnes de porphyre, rendaient fort beau. Les protestations qui s'élevèrent alors de toutes parts, mais qui furent impuissantes sur la volonté pontificale, prouvent que Sixte V ne céda pas au goût du temps en ordonnant ces démolitions, mais à son goût particulier. Sous Benoît XIII, le vieux portique qui précédait la basilique fut défait, et les mosaïques furent restaurées sous Benoît XIV.

Dès la première heure du mercredi, 1^{er} juillet 1823, un campagnard à cheval, qui, s'en revenant d'Ostie, s'acheminait vers Rome, arrivé non loin de la basilique, aperçut une immense colonne de fumée qui sortait de la toiture de l'église. Courir vers le monastère, frapper à la porte à coups redoublés ne fut l'affaire que d'un instant ; mais le couvent était désert, car en ces mois d'été, la malaria exerçait de tels ravages en ces contrées que moines et populations rurales s'en allaient ailleurs pour éviter le fléau. Le campagnard courut à Rome, dont les pompiers, mieux aptes à porter l'uniforme de leur compagnie qu'à braver les risques de leur métier, arrivèrent trop tard et ne surent pas organiser les secours que réclamait pareil désastre.

Le feu était dû à l'imprudence de deux ouvriers plombiers qui, la veille au soir, en quittant le travail, n'avaient pas éteint leur réchaud.

Pour ménager la santé de Pie VII, alors gravement ébranlée, la nouvelle de l'infortune ne lui fut point communiquée. Pie VII, ayant été bénédictin de Saint-Paul, avait une particulière prédilection pour ce séjour de sa vie monacale. Il mourut dans le mois d'août suivant, sans se douter que Saint-Paul n'existait plus. (20 août 1823.)

Le 25 janvier 1825, Léon XII, par l'encyclique *ad plurimas atque gravissimas*, invitait le monde catholique à l'aider à relever de ses ruines la basilique incendiée.

L'élan répondit à l'invitation. Le malheur fut que, là comme toujours, les commissions entravèrent bien des bonnes volontés ; on fit appel aux secours en argent et non aux avis des artistes de la chrétienté.—Les architectes Pasquale Belli, Pietro Bosio, Andrea Aleppi, et ensuite Luigi Poletti, écartèrent tout concours étranger ; ils firent le plan d'une basilique d'une richesse inouïe à l'intérieur, à laquelle ils donnèrent l'aspect d'une grande fabrique à l'extérieur. Un clocher dont il ne faut pas faire la description pour laisser un reste d'illusion, fut adossé au chevet de l'église dont on oublia de relever le sol, ce qui permet au Tibre de venir, quand il déborde, y déposer sa fange.

Le gouvernement italien s'empara des fonds que le monde catholique avait envoyés pour Saint-Paul-hors-les-murs et continua lentement l'achèvement d'une œuvre qu'il prit à sa charge.—Sous son administration, l'explosion d'une poudrière brisa les superbes vitraux de l'édifice ; il y a 20 et quelques années, leur remplacement fut mis au concours. Entre temps, le soleil et l'humidité détériorèrent la façade en mosaïque qui domine le portique ; on en *maquille* les effets et l'œil sera satisfait. Il ne reste plus qu'à jeter à bas les quelques masures qui servirent d'abri aux ouvriers, de jeter sur le Tibre le pont qui doit servir d'avenue à la basilique, et la nouvelle œuvre sera achevée.

DON PAOLO-AGOSTO.

LA CATHOLIC ENCYCLOPEDIA, TOME XV°
ET DERNIER

Aux entreprises considérables il est rare qu'on puisse mettre la dernière main avant le terme fixé. Les obstacles surgissent à l'improviste, le zèle des coopérateurs languit, la mort enlève parfois un ouvrier réputé indispensable, et puis souvent,—pour ne pas dire, surtout—vient à manquer le nerf de la guerre ! Eh bien ! pour cette grande publication catholique, c'est le contraire qui est arrivé. Une œuvre qui réclamait dix années de travail, et qui en a coûté cinq : c'est là vraiment un tour de force dans la meilleure acception du mot. Dire ce qu'il a fallu de constance, de zèle, d'énergie, d'intelligence, de science, et aussi de ressources matérielles pour accomplir ce prodige, ne serait guère facile. Un jour, sans doute, on racontera, dans toute son éloquente simplicité, l'histoire intime de ce Bureau de Direction et d'Administration qui a su produire, en si peu de temps, une bibliothèque en raccourci *de omni re scibili* en ce qui concerne la Sainte Eglise catholique : sa nature, sa doctrine, son gouvernement, ses œuvres, son histoire, son influence sur l'humanité. A ce travail encyclopédique a été associée toute une armée de collaborateurs de « toute langue, de toute tribu, de toute nation, » concourant à la même fin élevée dans l'unité merveilleuse de la foi. Ces ouvriers sont au nombre de 1,342, appartenant à 43 pays distincts ; il y a parmi eux des représentants de 16 professions différentes, dont 407 prêtres séculiers, et 500 religieux de 104 congrégations diverses. Les laïques sont au nombre de 331, et le « sexe dévot » compte 87 collaboratrices. Est-il nécessaire d'ajouter que le dernier volume ne le cède à aucun des précédents pour l'importance des sujets et la façon compétente dont ils y sont traités ? L'article *Etats-Unis* (45 colonnes) donne un résumé succinct et complet de l'histoire ecclésiastique, avec statistiques les plus récentes, de la république voisine où vivent tant des nôtres.—Bien que ce volume soit le dernier de la série projetée, et que l'ordre alphabétique des matières y soit épuisé, on a cru devoir publier un 16° volume, qui comprendra une table analytique, et en outre, des articles destinés à suppléer à des omissions inévitables, ou à mettre à jour certaines questions mieux définies. Le volume XV contient déjà une liste *d'errata*, ou quelques unes des inexactitudes qu'on n'a pu éviter ont été corrigées.

LA DIRECTION.

BIBLIOGRAPHIE FRANÇAISE

LE NÈGRE AUX ÉTATS-UNIS

La Librairie Orientale et Américaine, qui nous est déjà connue par la publication de deux livres très intéressants sur le Canada : *La Colonisation de la Nouvelle France*, de M. Emile Salone, et le volume plus récent de M. le Dr Adrien Loir, *Canada et Canadiens*, a publié en 1912 un volume de grand intérêt : *Le Nègre aux Etats-Unis*, par M. Warrington Dawson.

Né en pleine Caroline du Sud, à Charleston, M. Dawson eut pour père un publiciste très distingué qui s'occupa, comme son fils, du grave problème posé, mais non résolu, par l'existence et la manière de vivre des millions de nègres qui habitent les Etats-Unis.

Une certaine littérature, un certain mouvement de sensibilité humanitaire, les théories un peu partout répandues du XVIII^e siècle sur l'égalité absolue des hommes, nous ont habitués à considérer l'émancipation subite des noirs comme un acte de justice absolument impérieuse, qui ne pouvait souffrir ni retard, ni demi-mesure : tous ces hommes naissent égaux en droits.

On oublie peut-être trop, sous l'inspiration d'un orgueil tout moderne, qu'en face d'un problème de même nature, mais autrement grave, l'Eglise, qui enseigne pourtant qu'il n'y a devant Dieu et au regard de sa justice comme de son amour, ni Juifs, ni Gentils, ni Romains, ni Barbares, avait procédé d'autre façon que les Etats du Nord contre ceux du Sud.

Avant d'obtenir la liberté civile des esclaves du monde ancien, qui étaient d'une autre race et d'une autre culture intellectuelle que ces nègres, l'Eglise avait commencé par prêcher et par obtenir la liberté des âmes. Sans prêcher l'égalité sociale et politique, elle avait purifié et élevé les âmes de tous dans l'égalité d'un même amour.

Là, comme toujours, l'Eglise s'est montrée non seulement patiente et compatissante, mais elle s'est montrée sage, connaissant la nature de l'homme et la complexité d'un grand organisme social.

Il paraît bien, en lisant le livre très sérieux et documenté de M. Dawson, que les Etats du Nord, qui avaient pris les armes, non pas tant pour libérer les esclaves que pour réprimer le mouvement autonomiste des Etats du Sud, à qui ils imposèrent, dans la suite de la guerre, la libération des esclaves, comme une mesure de représailles, une machine de guerre, ont agi avec plus de précipitation que de sagesse politique dans la poursuite d'un absolu théorique qui ne tenait pas assez compte du relatif des faits à solutionner.

Il en est résulté que les nègres n'étaient pas préparés à user ni de la liberté, ni des droits politiques qu'on leur accordait ainsi du jour au lendemain ; il en est résulté, non seulement un retard considérable dans le développement des Etats du Sud, mais, ce qui est plus grave, un état d'anarchie, capable de ruiner pour longtemps le pays, dont les blancs ont grandement souffert et dont les nègres eux-mêmes n'ont pas profité, si ce n'est pour abuser violemment et dans le désordre de leur liberté et de leurs droits.

Aujourd'hui, d'après M. Dawson, et d'après des observateurs impartiaux qui confirment ses données et ses appréciations, le nègre des Etats-Unis, qui se dresse encore menaçant ou insidieux contre la civilisation un peu factice qui l'a émancipé, n'est ni plus laborieux, ni plus moral, ni plus vigoureux, ni même plus heureux qu'à l'époque de sa servitude : il l'est moins dans la plupart des cas.

Libérés de tout frein, mais privés aussi de toute protection, ces grands enfants sensitifs et férocelement sensuels se sont précipités dans toutes les jouissances à leur portée, pour y trouver la dégénérescence dans toutes les maladies qui les attendaient là. Les statistiques démontrent qu'il y a quatre fois plus de tuberculeux parmi les noirs que parmi les blancs dans les Etats du Sud.

Au lieu de les conserver dans leurs pratiques religieuses chrétiennes et catholiques, où ils trouvaient la force et la consolation qui les maintenaient et les élevaient peu à peu, on les a jetés dans la libre pensée religieuse, c'est-à-dire, pour eux, dans le nihilisme religieux.

En vertu de théories qui sont séduisantes en apparence comme bien des utopies irréalisables, on a cru que l'école laïque et neutre, l'école progressive et savante, suffirait à relever l'intelligence et la moralité des noirs, à qui, paraît-il, il ne manquait que la lumière de la grammaire et de l'arithmétique avec les autres enseignements scolaires, pour devenir des citoyens éclairés, propres, progressifs. On leur a ouvert des écoles à grands frais avec des professeurs savants et bien payés venus des Etats du Nord.

Hélas, il se trouve que le nègre, très fort observateur du sensible et du particulier, très fidèle imitateur des mouvements extérieurs, ne pénètre guère plus avant, et se montre très réfractaire au raisonnement comme à l'observation des lois abstraites et générales.

Quant à la moralité produite par cette instruction, voici un tableau comparatif dressé par M. E. J. Watson, commissaire de l'Agriculture pour la Caroline du Sud, et dont les données réelles ont été observées au baigne de cet Etat, à Columbia, sur les condamnés de couleur.

Travaux forcés à perpétuité: total d'hommes, 256, dont 133 instruits et 123 ignorants. Total de femmes, 11, dont 7 instruites et 4 ignorantes.

Travaux forcés pour plus de dix ans: total d'hommes, 143, dont 77 instruits et 66 ignorants. Total de femmes, 7, dont 5 instruites et 2 ignorantes.

Travaux forcés pour moins de dix ans: total d'hommes, 67, dont 34 instruits et 33 ignorants. Total de femmes, 23, dont 5 instruites et 18 ignorantes.

Comme on le voit, cette instruction n'a guère profité à la moralité.

Elle n'a guère profité davantage à l'industrie, à l'agriculture, au progrès matériel, car ainsi que le disait un jour M. Roosevelt, parlant précisément de l'instruction à donner aux nègres: « Ce n'est pas instruire que d'apprendre à lire, à écrire et à faire des chiffres, sans apprendre à appliquer cette science dans la vie quotidienne. Je connais des personnes très instruites par rapport à la carrière qu'elles ont choisie, qui lisent peu et n'écrivent pas très couramment; mais elles s'acquittent admirablement bien de leurs devoirs. Mais d'autre part, je comprendrais, parmi ces personnes qui manquent d'instruction, beaucoup de gens qui savent lire et écrire, et s'imaginent dispensés d'avoir à gagner leur vie et à devenir des citoyens sérieux. »

Il eût donc fallu préparer les nègres à user de la liberté pour leur bien, avant de la leur donner; il eût fallu leur accorder peu à peu cette liberté elle-même au lieu de la leur verser tout à coup en abondance, comme une liqueur inconnue et trop capiteuse, dont ils se sont enivrés, sans avoir guère su en profiter.

Il eût fallu observer la même progression, conforme à la raison autant qu'à la nature, pour les droits politiques dont on les a gratifiés sans leur en faire comprendre ni la valeur ni le mécanisme, ni, encore moins, les devoirs qu'ils comportent.

Aujourd'hui, l'œuvre de civilisation des noirs reste compromise pour longtemps et n'avance guère. Elle constitue un des problèmes difficiles et inquiétants de la politique américaine, qui n'a guère assimilé à sa civilisation les dix millions de noirs qu'abrite et que protège assez imparfaitement la grande république de nos voisins.

La religion elle-même, plus puissante de beaucoup que la politique et que tous les progrès de la liberté, poursuit assez lentement l'œuvre de l'évangélisation des noirs, bien mieux disposés à copier les singeries des sociétés secrètes qu'à embrasser les enseignements et la morale de la religion. Il y a ici progrès, mais on peut se demander si ce progrès est seulement en proportion de l'augmentation de la population noire aux Etats-Unis. Ce qui paraît

bien certain, c'est que le nègre d'Afrique, que n'a pas blasé et peut-être même corrompu une civilisation, trop matérielle pour ne pas être en beaucoup de points factice, offre moins de résistance et de difficultés, offre plus de succès et de consolations aux missionnaires que son pauvre frère émancipé des Etats-Unis.

Le livre de M. Dawson ne touche guère ce problème aussi élevé que vital, mais il offre une leçon d'histoire bien intéressante à étudier aussi bien au point de vue économique et politique qu'au point de vue de l'extension rationnelle de la civilisation.

J. A. D'AMOURS, ptre.

BIBLIOGRAPHIE FRANCO-AMERICAINE

Le Citoyen, par l'abbé Henri Defoy, 1 vol. grand in-12, 440 pages, chez Vic et Amat, Paris, 1912.—Ce livre, qui nous arrive en toilette française, et qui a été écrit aux Etats-Unis, est canadien. Il est canadien par le nom de l'auteur, qui a longtemps vécu à Québec, et qui y fit ses études classiques, et aussi par l'inspiration qui en pénètre les quatre cents pages.

C'est un livre d'apostolat, et sous le titre, un peu vague,—trop général, et auquel ne s'ajustent pas toujours les chapitres—sous le titre un peu vague, *Le Citoyen*, il cache le dessein d'instruire le lecteur de tous les devoirs de la vie sociale. L'homme, la société, la patrie, la terre, la race, le culte des ancêtres, la constitution, le citoyen chrétien, avec ses qualités de discipline et de dévouement, voilà les sujets très larges, un peu disparates, traités par l'auteur, les titres mêmes du livre qu'il a écrit.

Faire la synthèse de ce livre serait chose assez difficile. La matière qui est abondante et saine, est vraiment trop dispersée, et aussi trop mêlée pour qu'il soit possible de la distribuer ici en un court exposé. Seulement, le lecteur qui parcourra les chapitres de ce livre verra bientôt sous la lettre diffuse du texte les pensées les plus utiles, les conseils les plus opportuns, les enseignements les mieux inspirés. Le citoyen qui serait formé à l'école de l'auteur serait, à coup sûr, un citoyen clairvoyant, dévoué, patriote, avec tout ce que ce mot comporte de sagesse et d'ardeur au travail.

M. l'abbé Defoy a souvent songé à ses compatriotes du Canada et des Etats-Unis en écrivant ces pages. Il se souvient à l'occasion des graves leçons de notre histoire, et il les propose au lecteur. Celui-ci, s'il est canadien, aimera retrouver dans *Le Citoyen* ces enseignements qui nous viennent d'un passé qu'il ne faut pas trahir.

Dans la conclusion de son livre, M. l'abbé Defoy rappelle justement que c'est l'Eglise qui est la véritable éducatrice des peuples, et que ce sont ses doctrines de vie qui guériront la société contemporaine des maux dont elle souffre. Appuyé sur l'autorité des Papes, l'auteur insiste sur la nécessité de revenir à ces leçons de discipline et de vertu, dont l'Eglise du Christ fut toujours distributrice. Et comme la jeunesse est l'avenir de toute société, c'est à la jeunesse—à laquelle M. Defoy a consacré les premières années de sa vie sacerdotale—que s'adressent les dernières lignes du livre, et ses derniers conseils.

M. l'abbé Defoy écrit dans une langue très abondante, très verbeuse et très incohérente. La justesse de l'expression, et la belle ordonnance régulière et logique de la phrase, manquent souvent à son style. Il est doué d'une belle imagination, d'une sensibilité qui s'émeut facilement, et qui parfois s'emporte en de grands mouvements lyriques; il a même le goût de la rhétorique ou de la déclamation, il se souvient des anciens procédés de la prose romantique; seulement, l'on aimerait parfois que cela fût plus contenu, plus discipliné, moins touffu et plus limpide. Son livre, qui est déjà si plein de bonnes pensées, y gagnerait en valeur littéraire. C. R.

BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE

L'année du Sacré-Cœur, 1912, à Saint-Louis de Courville. Jolie plaquette de 52 pages, grand in-12. C'est l'histoire de la seconde année de cette gentille paroisse si pittoresquement sise sur les hauteurs de Montmorency. Vraiment, il a menti le proverbe qui dit que « les peuples heureux n'ont pas d'histoire, » car le petit peuple de Courville, qui forme un groupe distinct depuis deux ans seulement, a déjà son histoire en deux volumes. Que n'ait-on ainsi écrit l'histoire de chaque ville, de chaque pays, de chaque nation depuis son berceau! Que de recherches pénibles et souvent infructueuses on aurait épargnées aux historiographes futurs! Mais il fallait venir après les autres pour éviter leurs lacunes. Quoi qu'il en soit, l'année a été heureuse à tous les points de vue pour Saint-Louis de Courville: vie religieuse et sociale, éducation, administration temporelle, tout y a prospéré sous l'égide bienfaisante du Sacré-Cœur, qui a été roi et maître de la paroisse durant l'an de grâce qui vient de finir. Puisse-t-il l'être toujours. *Adveniat regnum tuum.!*

L. L.

ERRATA

Dans l'article *Un converti danois Johannès Jorgensen*, paru dans notre dernière livraison, il s'est glissé plusieurs erreurs que l'on est prié de corriger comme suit :

Page 22, ligne 1re, au lieu de *Tunen*, lisez *Funen*.

“ 22, ligne 4e avant la fin, au lieu de *touchant*, lisez *tendant*.

“ 23, avant-dernière ligne, au lieu de *plus heureux*, lisez *heureux*.

“ 27, ligne 5e, supprimez *dira-t-on*.

“ 28, ligne 10e, au lieu de *pressant*, lisez *prenant*.

“ 29, ligne 6e, au lieu de *désormais*, lisez *déraciné*.

“ 30, avant-dernier alinéa, ligne 1re, au lieu de *cherche*, lisez *chante*.

“ 30, avant-dernière ligne, au lieu de *exalte*, lisez *exulte*.

Le Directeur-propriétaire, - - - - - *L'abbé L. LINDSAY.*

Imprimé par la Cie de l'ÉVÉNEMENT, 30, rue de la Fabrique, Québec.